

Introduction

La Corse est, selon les témoignages historiques qui sont parvenus jusqu'à nous, terre marginale et donc terres de bandits. Géographiquement située sur les grandes routes maritimes de la Méditerranée, elle a été, de toute époque, convoitée par les grandes puissances et conquises aux seules fins militaires. Celles-ci excluaient de fait le moindre intérêt pour ses habitants qui habitaient l'intérieur des terres afin d'échapper aux razzias ennemies. C'est ce mélange paradoxale de l'éloignement et de la proximité qui a créé le bandit. L'historien Braudel écrivait que le banditisme est « un des termes les moins bien définis qui soient ». La signification du terme diffère évidemment de la place que le témoin occupe dans la société : vainqueur ou vaincu, riche ou pauvre, marginal ou intégré. Le bandit est l'ennemi de l'ordre en place. Il est littéralement le banni, celui qui est exclu du territoire commun. Aux yeux de l'élite et de l'administration, le terme a donc le même sens que la proscription ou l'état de fugitif. Pour celles et ceux qui ressentent l'autorité étatique comme une forme d'oppression, le bandit devient alors l'incarnation d'une forme de résistance quand bien même il devient lui-même au fil du temps un oppresseur. Mais il est un oppresseur intime et non étranger.

Lors de la conquête de la Corse avant même 1769, les Français stigmatisaient les bandits corses rebelles à leur roi. Le célèbre Zampaglinu de Bucugnanu, partisan paoliste, fut décrété bandit par les Génois et les Français parce qu'il les combattait. Depuis des lustres, il existait dans le monde méditerranée une grande variété de bandits : bandits d'honneur tombés en « disgrâce » après une vindetta, bandits pillards et révoltés politiques. Les genres pouvaient se mêler. Lorsque les Français formèrent des bataillons de Corses pour combattre les nationaux de Pasquale Paoli, ils firent appel aux bagnards de Toulon où croupissaient justement des bandits condamnés par la justice militaire. Les Génois avaient usé du procédé en promettant l'amnistie au bandit qui ramenait la tête d'un

autre proscrit selon le principe du taglio. Pasquale Paoli lui-même désigna les hommes du parti pro-français ou encore ses anciens amis matristes comme des bandits.

Le bandit d'honneur et le bandit perceuteur

C'est dire que le bandit est tour à tour l'ennemi et l'ami de chacun. Dans la tradition culturelle corse, le « bandit d'honneur » ou bandit d'anori est opposé au bandit perceuteur-racketteur ou parcittori. Zampaglinu (qui fut tué en 1796) fut indubitablement un patriote corse et un partisan alors même qu'il était recherché par les autorités françaises pour faits de banditisme. Gallocchio (tué en 1826) fut d'abord un bandit d'honneur puis un brigand qui tyrannisa les siens avec plus de férocité que les gendarmes. Romanetti (tué en 1926) laisse le souvenir d'un parcittori que la légende magnifiera post mortem. À l'inverse, Jean Simon Ettori, qui se cacha dans la région de Petreto-Bicchisano au début du XXe siècle, est l'ultime incarnation des derniers bandits d'honneur corse. En règle générale, c'est le sentiment de la population puis l'attitude du proscrit qui fait la différence entre la réputation de respect et celle d'infâme. Mais la marginalité du bandit est souvent celle de la population et le terme de bandit est rarement vécu comme une infamie. Au point, que les maquisards antifascistes de 1942-1943, désignés par les autorités pétainistes et mussoliniennes comme des « banditi » répondirent en s'auto-désignant comme « bandits d'honneur ».

Le bandit et la violence

S'il est vrai que le bandit vit de la violence, c'est aussi cette violence endémique qui sévit en Corse depuis des millénaires qui fabrique le bandit. Sans remonter à la période romaine (durant laquelle la violence était largement partagée) ou à la période féodale (particulièrement atroce), il suffit de constater qu'entre 1821 et 1846 par exemple, deux cents homicides furent commis chaque année

dans cette île tragique. Entre 1846 et 1850 ce sont 146 homicides qui sont perpétrés tous les ans. Aujourd'hui encore, les crimes de sang sont, à proportion égale, cinq fois plus nombreux qu'en région parisienne. La marginalité culturelle et économique de la Corse produit une marginalité de comportement. L'attirance morbide pour les armes, le culte de l'individualisme contradictoirement confronté à l'esprit tribal, continue de sécréter des attitudes mortifères qui sont l'âme même du banditisme.

Un bien et un mal à géométrie variable

Il est difficile, en Corse, de séparer le général du particulier. Lorsque, confronté au problème d'un banditisme virulent, les autorités françaises créèrent le corps des voltigeurs, de nombreux insulaires endossèrent l'uniforme de la gendarmerie dans le seul but de détruire leurs ennemis confortablement protégés par le bouclier de la loi. Pour bien des Corses de l'époque, le bien était ce qui procurait du bien au groupe et le mal celui qui lui était nocif. La notion de collectivité au sens général et national du terme n'existait pas. Cette morale sommaire permettait de s'allier à quiconque pouvait aider à la survie du groupe, c'est-à-dire de la famille au sens large du terme (trois degrés de cousinage). Ainsi les lignes de séparation tracées par la morale étatique s'estompaient-elles en Corse dans un flou particulièrement déstabilisant pour les policiers et les magistrats dont la fonction était d'incarner l'état et le bien commun. Lorsque le bandit devenait un être seul, coupé des siens, il mourait abattu par ses ennemis voire sa propre famille pour qui il était devenu un croix. Le bandit en prenant le maquis, échappait en partie aux règles de la communauté. Alors, il ressentait un sentiment de puissance individuelle qui le poussait à se croire au-dessus de la masse alors que seule la masse lui permettait de survivre. Plusieurs de ces bandits se proclamèrent roi de leur micro-région. La plupart prêtaient la main aux manœuvres politiques des partis en place en jouant les rabatteurs électoraux maniant à l'occasion de violences et de terreur.

Ils furent d'ailleurs souvent protégés en sous-main par les chefs des partis traditionnels qui, officiellement, les dénonçaient.

Entre terreur et attachement

Le premier sentiment que les pauvres gens ressentait vis-à-vis du bandit était une terreur soigneusement entretenue par le hors-la-loi. Gallochio comme Bartoli n'hésitèrent pas à abattre tous ceux qui semblent leur résister fût-ce en paroles. Cette peur était renforcée par l'apparence d'impunité dont jouissait le bandit. En Corse, la loi appartenait au domaine de l'impalpable et de l'abstraction et n'avait en fait de réalité que parce qu'elle menaçait de la prison ou de mort. Le bandit, à l'inverse, appartenait à la proximité et au concret. On l'aimait ou on le craignait mais il était un villageois, il appartenait à une communauté connue. Cela le rendait vulnérable contrairement au juge ou au gendarme continental. Et c'est toujours la haine qui a vaincu le bandit en provoquant chez ses proches terrorisés le courage de s'en débarrasser. Cette haine anihilait la peur qu'à l'instant où le bandit dépassait les limites fixées de manière implicite par la culture indigène : horreur des actes commis sur la population, transgression des territoires imaginaires ou réels, lassitude d'un climat de tension qui rend impossible toute évolution de la société. Il se créait alors un consensus silencieux qui, semaine après semaine, rongeaient le capital de sympathie dont pouvait disposer le bandit. Et lorsque ce processus parvenait à sa fin le bandit était tué souvent dans son sommeil.

Bandits contre bandits

Comme dans tout système le phénomène dominant fabrique son contre-poison. L'État, ne parvenant pas à assumer la tâche de protection qu'il doit par contrat social aux citoyens, il laisse le monde des bandits s'autoréguler. La lecture des archives de gendarmerie permettent de comprendre que le bandit, dans les sociétés

méditerranéennes, n'est pas forcément l'homme le plus cruel ou le plus courageux. Il a tout simplement été désigné par le destin. Hè un sfortunatu, c'est celui qui n'a pas eu de chance. Hè un disgraziatu, c'est celui qui a vu la grâce divine lui être retiré. Tel villageois ne s'est pas rendu à l'appel de l'armée et, sans même le savoir, est recherché. Lorsqu'il l'apprend il part au maquis. Tel autre a été provoqué par un membre d'une famille opposée et a dû répondre aux terribles impératifs de l'honneur. En tuant le bandit, on devient souvent soi-même un bandit, sauf si on a agi avec la protection de l'uniforme des voltigeurs. Les excès d'une telle pratique mèneront d'ailleurs à la dissolution de ce corps d'une efficacité redoutable, mais dont les pratiques sont contraires à la morale et à la loi.

Le bandit expression d'une communauté

Le sociologue historien Stephen Wilson a consacré deux dizaine d'années à l'étude de la vendetta en Corse. Ils donnent de la société corse une image en négatif mais une image réelle. Il a mis en exergue le bandit qui reste d'une certaine façon l'expression de sa communauté. Il n'est d'ailleurs pas toujours le berger inculte mais souvent fils de bonne famille. Il a choisi ou peut-être a-t-il été choisi par les siens pour accomplir un meurtre dans le cadre d'une vendetta. Il n'est pas simplement un meurtrier. Il n'est pas simplement une victime du destin. Il est aussi le bras armé de l'honneur familial. D'une certaine façon, il a dû se sacrifier pour le bien des siens. Voilà donc une idée reçue qui est battue en brèche : celle qui voudrait que le bandit soit nécessairement un pauvre hère marginalisé par les bouleversements de la société, parmi lesquels l'instauration d'une société bourgeoise. Le banditisme est d'abord le révélateur de mutations sociales et culturelles inachevées confrontées à une modernité venue de l'extérieur.

classes sociales et bandits en Corse

Le phénomène particulier du banditisme corse, très différent du sarde, du sicilien ou du calabrais, ne peut être compris qu'en disséquant la formation sociale dans cette île. La géologie et le relief de la Corse ont déterminé des couches sociales indigènes moins distinctes les unes des autres que dans les sociétés du continent. Les riches ne sont jamais très riches même si les pauvres peuvent être des misérables. Cette sorte de nivellement économique existait déjà dans la Corse au Moyen Âge. Ceux qu'on appelle alors des seigneurs de la Cinarca sont des hommes qui ont fortifié une demeure et se sont entourés de quelques dizaines d'individus armés. Cela suffit à imposer sa loi les villages environnants. Mais cela n'empêche pas les révoltes populaires qui périodiquement exterminent des lignées de seigneurs et rasant des châteaux. Le relief de l'île, le caractère paludéen des côtes n'autorisent pas une accumulation de richesses suffisantes pour permettre la formation d'une classe féodale, voire même un embryon de bourgeoisie indigène. La société corse a du mal à se former durablement. L'agropastoralisme et la transhumance, ne facilitent pas l'implantation de colons sédentaires, pourtant sollicités par les Génois. Le sentiment dominant dans l'histoire de la Corse, est que la puissance est volatile. Les alliances se font et se défont au gré des jalousies, des passions dévastatrices, des retournements soudains. La vie est fragile et le destin trop subtil pour être gouverné par les hommes. A vita hè una scala, hè à chì codda è à chì fala, la vie est comme une échelle, il y a ceux qui montent et ceux qui descendent. Le puissant actuel peut être le bandit de demain.

Parfois des rebelles lettrés à la tête des bandes

Certains bandits qui ont marqué les débuts du XIXe siècle sont même des lettrés, comme en témoignent leurs prétentions à instaurer des zones « libérées », à l'instar de celle auto-proclamée par Tiadoru Poli (1799-1831) dans sa Constitution d'Aitone. Il est d'ailleurs le seul bandit à figurer dans le Larousse par la volonté de

Pierre Larousse, communal, qui tint à ce que cet un rebelle entrât ainsi dans l'histoire. La famille de Tiodoru Poli était l'une des plus riches et des plus honorables de la région de Guagnu. Peverone, était un poète ce qui ne l'empêcha pas de tuer beaucoup d'hommes. Joseph Antomarchi dit Gallochio, son ennemi juré, natif d'Ampriani (canton de Moita-Verde, arrondissement de Corte) avait fréquenté le petit séminaire en Toscane. En août 1823, il rejoignit les combattants grecs qui aux côtés de Lord Byron combattirent contre les soldats de l'empire ottoman. Antonu Forcioli et Ghjuliu Agostini, devenus bandits au cours de la vendetta d'Arbiddara en 1840, connurent tous deux une bonne éducation. Francesco Bastianesi d'Ucciani appartenait à une honorable famille relativement aisée. Il avait été officier de santé avant de tomber dans le banditisme au début des années 1840. Cette présence d'enfants de la bourgeoisie rurale ou urbaine dans les rangs du banditisme perdure encore aujourd'hui puisque des membres présumés du grand banditisme moderne sont fils de commerçants, d'huissiers ou encore de propriétaires aisés. Mais, ces « nantis », comme dans toutes les contrées méditerranéennes, s'appuyaient sur des équipes de défavorisés, de pauvres hères qui, tel un troupeau, suivaient le meneur. La bande de Tiadoru Poli se composait en grande partie de muletiers, de paysans sans grandes ressources. Souvent, des hommes suivaient au maquis leur « patron », comme ils l'auraient fait dans n'importe quelle autre guerre, légale ou pas, mais toujours légitime à leurs yeux.

quand la Corse existe à travers le banditisme

Pisans, Génois et affiliés du Saint-Siège se sont heurtés à l'immense difficulté à pénétrer cette île au relief escarpé, où des familles de bergers pouvaient en imposer à des lignées aristocratiques. La Corse indigène vivait dans la montagne tandis que les ports et présides étaient peuplés de Génois ou de Corses travaillant pour la cité ligure. Or, sur le pourtour méditerranéen, l'enrichissement provenait du commerce ou des grandes propriétés agricoles. En

Corse, peu de colons parvinrent à accumuler une richesse conséquente qui aurait permis un investissement capitalistique. Gênes puis la France ont pourtant tenté des expériences qui n'ont pas fonctionné à cause du pastoralisme, de la malaria et, parfois de la culture corse qui rechignait à admettre la supériorité sociale d'une minorité sur la majorité.

« Les Corses méritent tous la corde », affirmaient les Génois, qui ajoutaient : « Mais ils savent mourir. » Les Français héritèrent de ces préjugés. Il faut cependant souligner à la décharge des uns et des autres que les Corses étaient eux-mêmes convaincus du bien-fondé de cette vision des choses : « À Bocognano, confiait Napoléon en parlant de sa propre famille, on pouvait pendre le premier venu, on était sûr qu'il l'avait mérité. » La Corse a connu des dizaines d'invasions, de révoltes et de changement de régime. Elle a supporté des dizaines de répressions dont certaines comptèrent parmi les plus féroces de l'histoire méditerranéenne. Ses villages furent ruinés par les guerres intestines, les razzias de Barbaresques, ses familles minées par la haine et la mort. Et pourtant la Corse a survécu jusqu'au troisième millénaire, souvent grâce à sa marginalité et donc par le banditisme qui incarnait une résistance au laminage de l'Histoire.

Pour celui qui habitait la Palais vert, c'est-à-dire le maquis, il n'était nul besoin de châteaux et encore moins de titres. La qualité même de bandit lui suffisait pour s'imposer dans son monde. L'entrée au maquis devenait une manière de promotion sociale qui en disait aussi long sur la Corse que toutes les chroniques commandées par les puissances occupantes.

Une violence évacuée vers l'extérieur

Lorsque la francisation atteignit les villages les plus enclavés, lorsque l'ouverture des routes permit l'ouverture des esprits mais aussi que la pénétration des forces de répression, le banditisme

périclita sous la forme archaïque qu'il avait adopté durant des siècles. Mais il resta dans la société corse les fondements même de la violence inter individuelle qui surnage en ce troisième millénaire sous forme de grand banditisme ou de clandestinité nationaliste. Des milliers de jeunes Corses, membres des familles les plus puissantes, cessèrent de s'impliquer directement dans les vendette et donc dans le banditisme. Alors il cessa d'être une forme de résistance qui traversait toutes les couches de la société et devint une sorte de trou noir où chutait des paysans ou des petits bourgeois dévoyés. Ce grand tournant date du milieu du XIXe siècle, période durant laquelle les lois françaises s'implantèrent réellement en Corse notamment à travers le biais de la langue française désormais comprise dans les tribunaux. Néanmoins, la traduction électorale de la démocratie nouvelle, c'est-à-dire l'introduction du suffrage universel sous la Seconde République, déplaça les enjeux d'un pouvoir qui n'était plus seulement au bout des fusils mais des bulletins de vote. La Corse n'était pas préparée à cette façon de décider individuellement et plus simplement en groupe. Le suffrage par tête, comme hier le jury populaire, fut la cause de meurtres par centaines. Pour posséder l'écharpe et le sceau du maire, les familles étaient prêtes à déclencher des vendette à l'ancienne manière. Dans Un siècle de banditisme en Corse, Xavier Versini cite le Journal de la Corse du 4 septembre 1848 : « À Pietracorbara, un homme a été tué ; à Campitello, trois ont été blessés. À Calacuccia, les partisans des deux candidats en sont venu aux mains. On s'est battu pendant quatre heures consécutives ; il y a eu un mort et trois blessés. À Vescovato, les partis qui divisent le canton depuis longtemps ont profité de l'élection départementale pour s'attaquer réciproquement et il y a eu deux hommes tués. À Piedicroce, la gendarmerie s'opposant à ce que la foule envahît la salle, un gendarme a été mortellement blessé, mais il a eu assez de force pour tuer un des assaillants et en blesser un autre. » Le même organe de presse indique que « les élections ont dû être refaites dans cent dix communes et dans neuf cantons. » Ceux qui tuent sont poursuivis

par la loi et deviennent des bandits. Napoléon III n'usera de ce droit qu'avec parcimonie diminuant ainsi le nombre de bandits.

En 1870, après le désastre de Sedan, la République rétablit le suffrage universel intégral et autorisa le port d'arme. Funeste démocratie. Le nouveau régime, pour s'implanter dans cette île conservatrice par essence, dut user des moyens de gouvernance ancestraux : favoriser un parti contre un autre et ce faisant jouer sur la peur, tricher et offrir des prébendes aux siens en spoliant les autres.

La Belle époque fut en Corse celle d'une grande misère sociale et économique. Beaucoup de bandits devinrent des *parcittori*, des racketteurs qui tyranisèrent une population craintive, peu armée et prisonnières de ces archaïsmes.

Assassin, racketteur et profiteur

Nonce Louis Romanetti, originaire de Calcatoggio, gros village de la région du Cruzzini-Cinarcia, entra en banditisme en 1914, après un passé de délinquant. Déserteur, il entreprit le commerce en gros de la viande de boucherie et profita de la guerre en spéculant sur le manque de nourriture. Il signa un contrat avec la firme Roquefort pour l'approvisionnement des fromageries et devint l'intermédiaire des bergers. Devenu riche, il s'offrit une escorte d'espions qui surveillaient pour lui le maquis. Signe de réussite sociale, il troqua son cheval contre une automobile, moyen de locomotion alors extrêmement rare. En 1919, le mariage de l'une de ses filles avec Jean-Marie Mancini, célébré au maquis, fut l'objet de fastueuses réjouissances auxquelles furent conviées de nombreuses personnalités ainsi que tous les maires du canton de l'Orcino.

Des bandits issus des classes pauvres

Les bandits de l'entre-deux-guerres appartenaient presque toujours aux classes inférieures de la société corse. La Corse de l'époque

s'est vidée de sa jeunesse. Une partie a péri sur les champs de bataille et une autre est partie rejoindre l'administration continentale. Le nombre de bacheliers corses est alors quatre fois supérieur à la moyenne française. Mais ce chiffre cache mal la pauvreté dans laquelle végète l'île. Et c'est cette inadéquation qui fabrique des bandits dont au demeurant le nombre reste modeste : quelques dizaines tout au plus pour une population chiffrée à 150.000 habitants. Et ces bandits sont le plus souvent des êtres sans éducation et donc sans avenir professionnel. Romanetti est issu d'une famille de petits propriétaires sans éducation. Bartoli n'a pas dépassé l'école primaire. Spada, enfin, est devenu bandit après avoir échoué à entrer dans les douanes.

Le bandit est le complice des possédants dans leur volonté de conserver le pouvoir. Ils appartiennent eux-aussi à des clans qui intègrent le *sgiò* (le monsieur) comme le berger. Les relations interindividuelles revêtent alors une telle complexité et répondent à des intérêts tellement locaux et tellement immédiats qu'il est souvent impossible, dans l'histoire de la Corse, de démêler l'héroïque du mesquin et le patriotisme du processus purement familial.

destin individuel ou fatalité, *distinu* ou *digrazia*

La permanence du banditisme dans l'histoire de la Corse est attestée par les documents historiques mais aussi par le présent. Son expression moderne s'exprime dans l'île et de façons différentes autant dans la clandestinité nationaliste que dans un grand banditisme tout à fait particulier. Le moteur de toute clandestinité est en apparence la conquête du pouvoir, d'un certain pouvoir. En fait, elle permet de maintenir le pouvoir en place. Car le pouvoir du bandit n'égalera jamais celui des possédants qui ont à leur côté la force de l'appareil d'état. Le bandit est et reste un homme de l'ombre ou de la nuit. Il est l'envers d'un décor dans lequel il aspire à entrer sans y parvenir. Il règne dans une dimension qui n'est pas celle de la représentation démocratique, celle de la notabilité.

La recherche de la notabilité

Dès que la francisation s'étendit en Corse, c'est-à-dire à partir du Second empire mais surtout après la déclaration de la 3e république, devenir un bandit fut souvent une manière d'exister socialement. Nicolai puis Romanetti se sont produits sur le cours Napoléon à Ajaccio. Les Bellacoscia aimaient à recevoir les grands d'Europe dans leur maquis de la Penticca. Les préfets dialoguaient avec les bandits pour ensuite se vanter à Paris de leurs connaissances exotiques.

Mérimée avait rendu la vendetta présentable en amoindrissant son caractère insupportable, enfermant et suicidaire. La presse permit au banditisme de sortir de sa cage et de communiquer. On reste stupéfié par le désir et le besoin des bandits modernes de s'exprimer, d'écrire aux autorités préfectorales. Parfois même, ils se prenaient de querelle avec un autre bandit dont la notoriété offusquait la leur. Cela aurait pu être ridicule. C'était en définitive sinistre car ces individus terrorisaient de pauvres gens et, parfois, les tuaient avec la complicité silencieuse des autorités.

être destinal ou produit d'un système ?

Le mythe populaire mais aussi le fatalisme méditerranéen voudraient que le bandit fût toujours une victime du destin, un être tombé en disgrâce. Quelques-uns d'entre eux pourtant avouaient être devenus bandits pour le plaisir de la renommée et la jouissance d'un pouvoir jusque-là inconnu. Braccimozzo, était, selon Gregorius, « grisé par la célébrité du valeureux bandit Massoni, et se met en tête de jouer le même rôle et de s'attirer ainsi l'admiration de la Corse entière. Aussi décida-t-il de tuer un homme... et il devient bandit ». Selon Marcaggi, en 1850, Francescu Raffini, âgé de seize ans, aida un bandit renommé, Alessandru Padovani, à dresser une embuscade à Giovanni Peretti de Sari-d'Orcino. « Aucune raison valable n'explique l'hostilité qui oppose Peretti à Raffini, et seule l'étroite collaboration de ce dernier avec Padovani et surtout son désir avoué... de devenir bandit peuvent faire comprendre son geste. » « Marcaggi avance l'hypothèse que ces bandits-là sont des malades mentaux éprouvant

une attirance pathologique pour la violence. C'est peut-être vrai, mais le fait que la société corse offre à ces hommes un rôle légitime nous semble être l'explication la plus intéressante », écrit l'historien et sociologue Stephen Wilson.

Un contre système

Légitimité de la vendetta... Légitimité d'une justice rendue sans délégation et sans tergiversation. Le banditisme n'est plus alors seulement le produit de la fatalité mais bien celui d'un système, ou plutôt d'un contre-pouvoir culturel. Poussant plus loin le raisonnement, Stephen Wilson avance que « l'exemple corse renforce aussi le point de vue exprimé par un certain nombre d'auteurs en réponse au sociologue anglo-saxon Hosbawm ; lorsque le banditisme prend une dimension politique, il représente moins une révolte et une quête de liberté et de justice contre les riches et les puissants que l'expression de rivalités opposant les élites locales lors de l'intégration à un état moderne. Le banditisme s'extrait alors du système de la vengeance et de l'honneur pour devenir le signe d'une crise sociale très grave ».

rominagrobis

la mort : prix des transgressions

Les tartarinades répandues par quelques bandits corses entre les deux guerres occultent souvent le fait qu'un bandit doit déployer, pour survivre, une intelligence ou plutôt une ruse peu commune. Il évolue en marge d'un système créé par le collectif et pour lui. Le bandit agit contre l'État et souvent contre d'autres intérêts familiaux. Il doit donc s'appuyer sur des structures qui ne le tolèrent qu'à la condition que soit préservé un subtil équilibre qui neutralise tant les ennemis indigènes que l'ennemi de la puissance tutélaire. Le bandit est un homme seul qui doit en permanence donner l'impression d'être soutenu par un grand nombre. Il utilise des guides, des

espions, e spie. Pour continuer, il doit posséder des yeux et des oreilles qui le renseignent sur le climat qui l'entoure. Il est, à ce titre, extraordinairement sensibles aux rumeurs, à ce qui se raconte sur lui. En Corse, un homme seul ne peut survivre. Chaque histoire de bandit démontre que celui-ci est tué dès qu'il est lâché par ses proches. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la gendarmerie du Second Empire multiplia les arrestations parmi les proches des bandits, les rendant ainsi impopulaires et misérables.

Le bandit s'isole parfois à cause de la sauvagerie de ses actes. Il est peu à peu lâché par les siens. Car il faut insister sur ce point précis : la plupart des bandits furent tués par d'autres bandits, par des traîtres ou simplement par des braves gens qui n'en pouvaient plus du racket et des menaces.

La mort du bandit survient quand celui-ci transgresse des règles non écrites qui le rattachent encore à la communauté dont il est issu ou lorsqu'il devient un poids excessif pour celle-ci. Au bout de quelques années passées au maquis, les bandits se croient souvent au-dessus du troupeau dont ils dépendent et que, pourtant, ils méprisent. Souvent, ils agressent des femmes par désir sexuel mais aussi pour montrer à tous qu'ils possèdent comme les seigneurs d'autrefois du droit de cuissage. La plupart des bandits vivent avec plusieurs épouses. Terreur et transgression accompagnent la plupart des bandits au cours de la chute.

Voleurs et tueurs

Serafini et Massoni, au milieu du XIXe siècle, et Castelli, dans les premières années du XXe siècle, enfreignent tous les trois les règles du meurtre par vengeance en choisissant comme victimes des parents, des personnes âgées, des femmes et des enfants. Le 6 mai 1912, le bandit Francesco Maria Castelli tire sur Marie Castelli dont le père a déposé dans un procès contre lui. La jeune fille, âgée de dix-huit ans, tombe blessée à l'abdomen. Elle n'est aidée que de Mathilde Castelli, treize ans, qui tente de la secourir. Les autres

habitants de Carchetu se cachent, de crainte de déplaire aux bandits. Lorsque les gendarmes arrivent, Marie Castelli est morte. Le bandit menace alors toute personne qui fournirait le bois pour le cercueil de la défunte, qui sera enterrée dans un simple linceul 9.

Ghjuvanu Battistu Tramoni, dit Bricu, devenu bandit en 1892, après avoir tué le père d'une jeune fille qui le refusait pour gendre, devient une sorte de fou furieux. Il abat tous ceux dont il prétend qu'ils ont manqué à son honneur. En 1901, il assassine à Mela, non loin de Porti Vechju, le petit-fils de l'un de ses ennemis. L'enfant a sept ans. Il finira abattu par les familles de ceux dont il avait ôté la vie. En tuant ainsi les plus faibles, le bandit veut inspirer la terreur. Car cette terreur est nécessaire à sa survie. Elle lui garantit d'abord le silence. Elle est ensuite la possible ouverture vers les compromissions claniques. On fait appel à un bandit qui est redouté, certainement pas à celui qui inspire la pitié.

Déjà, en 1828, un journal rapporte que Francescu Ghjuvanni Guidicelli de Serra-di-Fiumorbo avait « échappé à une arrestation pendant sept ans grâce à la terreur qu'il inspire aux villageois ». La gendarmerie déclare au sujet de Ghjacumu Bonelli en 1893 que « personne n'a osé lui résister d'une façon ou d'une autre, ou communiquer le moindre renseignement nous permettant d'engager une action contre lui ». On trouve des cas similaires relevés par la gendarmerie dans le Fiumorbo au milieu des années 1890 et dans la Casinca en 1910-1911 10.

De l'individualisation à la folie

Cela se traduit souvent par une chute dans la folie, dans l'aliénation dans tous les sens du terme, quand le bandit devient étranger à tout ce qu'il fut à et à tout ce qu'il prétend être. Beaucoup de Corses sont des êtres grégaires qui puisent leur énergie dans le groupe et dans les profondeurs de la terre. Celui qui devient bandit se transforme en cavalier des crêtes. Il évolue dans un monde hanté par les nuages et les illusions. Plus il est traqué, plus il grimpe vers le sommet des

montagnes, plus il s'enferme dans une prison immatérielle mais ô combien réelle. Il s'éloigne de son environnement où l'attendent ses ennemis et les gendarmes. Son esprit divague. Il se crée des mirages qui obscurcissent son jugement. Il est alors gagné par la mégalomanie. Il n'est plus corse parmi les siens mais un Corse en soi, pour soi, contre la Corse, tout contre elle.

Plusieurs bandits, peu avant leur chute, se sont crus investis d'une mission divine. Ceux du XIXe siècle parcouraient le maquis couverts d'amulettes. Spada parut à son procès la croix envahissant sa poitrine. Le bandit montre alors un mélange paradoxal de remords et de dureté. Il est la vie et il est la mort. Car il sait que chaque jour qui passe peut être le dernier.

L'étude menée par Wilson sur un échantillon de cinquante bandits, pris au hasard dans une période qui va de 1850 à 1930, nous montre que plus de la moitié d'entre eux ont moins de trente ans au moment de leur entrée dans la carrière de bandit, de leur capture ou de leur mort. L'âge normal pour devenir bandit ne dépasse pas vingt-cinq ans. Cette statistique montre aussi que le banditisme ne touche pas les adultes plus âgés ; les cas de vieillards bandits sont très rares. Comment interpréter cette jeunesse du banditisme, sinon par l'énonciation de banalités sur l'impulsivité de la jeunesse et l'énergie nécessaire à la survie d'un homme traqué dans la montagne ?

les soutiens des bandits

Il nous faut revenir sur les soutiens locaux nécessaires au banditisme. Selon l'historien Stephen Wilson, certains liens de parenté ont une signification particulière pour les bandits. Les plus évidents sont les liens fraternels. On compte au moins seize paires de frères bandits entre les années 1820 et 1920. Les liens entre oncle et neveu sont également très étroits. Pierre Giovanni, par exemple, reçoit le soutien très actif de trois oncles, et François Caviglioli est rejoint dans le maquis par deux neveux en 1930-1931. Depuis le maquis, les bandits servent les intérêts de leurs familles. Dans une plainte adressée à son mari, la femme de Tiadoru déclare que, grâce à lui, elle n'a manqué « Ni de viande ni de pain -

Ni de chaussons, ni de bas fins - Ni de boucles d'oreilles, ni de colliers - Ni de mouchoirs de... coton - Ni de mousseline, ni d'indienne ». En 1885, deux parentes de Ceccu Mattei se lamentent après sa mort : « Plus de jambons - Ni de sacs de farine ».

le maquis de longue durée

Preuve de l'exceptionnel soutien dont les bandits bénéficient de la part de leurs proches, la durée de leur séjour au maquis. Selon Wilson, qui corrobore pour partie les renseignements de Robiquet, en 1822-1823, quarante et un fugitifs, soit 11 % de tous les bandits recensés par la gendarmerie, sont restés dans le maquis pendant plus de vingt ans (sept plus de vingt-cinq ans et un pendant trente-deux ans) ; quatre-vingt-deux, soit 22 %, y sont restés entre dix et dix-neuf ans. Ainsi un tiers de ces bandits ont passé plus de dix ans dans le maquis ou en exil. Entre 1828 et 1930, vingt-cinq bandits sont restés en fuite pendant dix ans ou plus, deux pendant trente ans et deux autres plus de quarante ans. Les bandits corses ont donc passé en moyenne dix à quinze années au maquis. Une large proportion d'entre eux finit par se rendre par lassitude, ou plus simplement parce que leurs guides ont été capturés ou du fait du décès de leurs plus fidèles soutiens.

Une sphère d'action circonscrite

La nécessité de cette proximité délimite le territoire des bandits. Ils n'opèrent en général que dans des zones où ils sont certains de connaître l'habitant et le relief. Camillu Ornano vit et se cache dans les cantons de Zicavo et de Santa-Maria-Sicchè de 1815 à 1829. Dans les années vingt, Bartoli sévit dans les alentours de Zicavo et de Palneca, Romanetti puis André Spada dans la Cinarca.

Toutes les micro-régions corses ont produit des bandits, en montagne comme en plaine. Seul le Cap corse (à l'exclusion de la zone de Luri où vivaient des familles de bergers) semble être

l'exception qui confirme la règle. Peuplée dès le XVI^e siècle par des familles génoises, pro-françaises et donc antipaolines, elles prospérèrent dans trois domaines économiques : la vigne, la pêche et le commerce. Les capi cursini furent d'ailleurs les seuls Corses à volontairement s'expatrier pour s'implanter en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Ces activités tournées vers l'extérieur et la production empêchèrent peut-être les Cap Corsins de « donner » un grand nombre de bandits. Peut-être est-ce aussi là l'explication de l'inexistence des vendette.

des chefs de bande tyranniques

Les bandes les plus importantes sont dirigées par un seul homme qui exerce son pouvoir de manière tyrannique. Tiadoru Poli a, sur sa troupe, une autorité absolue et sur « ses » bandits un droit de vie et de mort. Il se fait élire chef par cent cinquante contumaces et signe le 1^{er} février 1823 une Constitution politique dans la forêt d'Aïtone qui rappelle, dans ses termes, ses origines carbonare mais aussi la nostalgie de l'indépendance. On le sacre alors « roi des Bandits et roi de la Montagne ». Faure témoigne de ce qu'en 1859 la réputation de Tiadoru en Corse n'est égalée ou dépassée que par celles de Sampiero, Paoli et Napoléon, et sa « renommée » reste vivace encore en 1928. Le romancier Edmond About en fera son « roi des montagnes » mais le situera en Grèce ». Un siècle plus tard, un Romanetti impose sa volonté à des sicaires obéissants et à des paysans terrorisés. Il rackette les bergers en jouant les intermédiaires avec la firme Roquefort.

De l'honneur au déshonneur

Les crimes et délits commis par les bandits varient du meurtre (le plus fréquent) jusqu'à l'extorsion de fonds avec menaces. On trouve souvent des viols presque jamais suivis de plaintes. Les bandits du XIX^e siècle, lorsqu'ils veulent durer, épousent donc les formes de délinquance traditionnelle et arrachent à leurs congénères ceux qu'ils

ne peuvent obtenir par la complicité. La tradition du racket, appelée pizzu en Sicile, existe depuis des siècles en Corse et perdure jusqu'à nos jours. Chacun doit payer son écot au bandit, quel que soit son degré de fortune. Le paysan pauvre ne donnera qu'un peu de charcuterie tandis que le notable versera une somme d'argent. Tiodoru exige de vingt à trois cents francs des curés ou des propriétaires. « Dans la province de Vico - Tous payent un tribut - Prêtres... et bergers - Doyens, curés et avarés - Riches, juges de paix - Substituts et secrétaires. »

Terreur des pauvres et des notables

Le bandit terrorise aussi les notables et les représentants du pouvoir. Le 27 mai 1816, un conseiller à la cour est attaqué près d'Ajaccio. Le 28 septembre 1820, un juge d'instruction de la cité impériale est tué pour s'être « intéressé » à une affaire de Bastelica. Le 4 mai 1832, le procureur du roi de Sartène est assassiné par un contumax. Une étude des vendette désigne les fils cadets de familles aisées comme auteurs de violence. Aux aînés la gestion du patrimoine, aux cadets le stilet et le fusil. On se tue beaucoup plus par intérêt que par honneur gratuit. En conséquence, des notables ont des frères ou des fils au maquis. Petru-Paulu Durazzo, conseiller à la cour et président du conseil général, se porte candidat en 1822 au poste de président de la cour de justice criminelle. Son fils et son propre neveu sont poursuivis pour meurtre. En 1847, le président de la cour d'assises protège son frère condamné pour meurtre.

Les bandits Antona de Frasseto « ont l'habitude d'extorquer de l'argent aux habitants du canton et d'ailleurs, exercent leur autorité par la force ». En février 1847, Guelfu Panzini, citoyen de Loreto, est averti « par un avis placardé sur l'église », qu'il doit verser deux mille francs au bandit Ghjuvan Antò Arrii sous peine de périr. « Des amis interviennent et le bandit n'exige plus que deux cents francs. » Mais Panzini refuse encore. Arrii le menace à nouveau et, comme rien n'y fait, il assure que, si sa victime ne consent pas à donner la somme

exigée, il abusera de sa sœur. Panzini cédera cent francs. En 1848, un bandit décide de mettre la ville de Bunifaziu en coupe réglée. Il écrit donc aux habitants et affiche sa lettre à l'entrée de la cité fortifiée. Il aura, si l'on ose dire, gain de cause.

Du bon usage du racket

Cette rage de l'extorsion se trouve renforcée avec l'essor du tourisme et du thermalisme. Les bandits n'hésitent plus alors à prendre d'assaut les hôtels. En 1886, l'hôtel de Bellevue, à Ajaccio, reçoit la visite d'une bande de trois malandrins qui demandent trois mille francs. Plus près de nous, en 1931, Joseph Bartoli se rend au grand hôtel Continental, aujourd'hui résidence de l'assemblée régionale, et s'en va avec vingt mille francs. À la même époque, François Caviglioli agit pareillement avec les patrons de l'hôtel Miramar, de Tiuccia, et ceux des bains de Guagno.

Les statistiques criminelles de la Corse au cours du XIXe siècle laissent apparaître un déficit pour ce qui concerne les vols (à peine un quart des délits en 1830 alors que la moyenne continentale est de 70 %). Selon Paul Bourde, le vol est considéré comme une activité honteuse de la part d'un bandit, mais pas le racket. Il est honorable de réclamer de l'argent et de l'obtenir sous la contrainte. Car le journaliste écrit en 1887 que « la plupart des propriétaires versent de l'argent aux bandits mais s'en cachent de peur des représailles ». Les victimes récalcitrantes sont parfois assiégées dans leurs demeures, comme le père Pinelli de Soccia. En 1886, l'ancien préfet de police Pietri, issue d'une grande famille de sgiò et chef de clan, doit quitter sa résidence de Sartène pour Ajaccio à cause de menaces proférées par des bandits. En 1895, le maire de Vintisari, riche propriétaire, quitte son village pour éviter de payer une « rançon » 16. En effet, ils ont à craindre d'être tués ou enlevés. Les bandits Borghello et Cipriani réclament cent francs au maire Colonna de Balogna en 1827. Parce qu'ils refusent de payer, les bandits enlèvent son fils et son cousin. Ils ne les relâcheront qu'après que

leur victime a promis le versement de six cents francs, maigre somme si on la compare à celle versée à Agostinu Stefanini. Celui-ci enlève le maire de Sari-d'Ornano en 1841 et ne le relâche qu'après une quarantaine de jours. La famille de la victime lui apporté quatre mille francs. Six ans plus tard, Matteo Taverio, commerçant de Sartène, est détenu par les bandits Ghjuvan' Antò Arrighi et Ignazio Giacomoni. Six mille francs seront nécessaires pour que l'homme retrouve sa liberté.

Si le banditisme de grand chemin ne touche que rarement les touristes, il s'en prend à toutes les catégories sociales, jusqu'à ces pauvres entre les pauvres que sont les travailleurs immigrés italiens.

Les prêtres et les instituteurs aussi

Les ecclésiastiques payent un lourd tribut à la lutte contre le banditisme bien que, dans pareils cas, il faille distinguer la double nature du prêtre. Homme d'Église, il est censé prêcher la paix. Corse, membre d'un clan, il est souvent celui qui souffle sur les braises des inimitiés pour le plus grand profit des siens. L'abbé Vignali, aumônier de Napoléon à Sainte-Hélène, s'est retiré dans son village en Corse, à Bisinchi, après la mort de l'Empereur. Il aide son père à devenir maire et demande une enquête sur la gestion communale du prédécesseur, Jean-Baptiste Canacci. La Gazette des Tribunaux datée du 30 mars 1839 nous apprend que, le 14 juin 1836, l'homme de Dieu a le malheur de se présenter devant sa fenêtre ouverte. Un coup de feu part de la maison d'en face. L'abbé Vignali meurt dans l'instant. Le 24 août 1838, l'abbé Susini est abattu dans son église alors qu'il célèbre la messe. Les prêtres sont rançonnés, les commerçants aussi, mais également les instituteurs. À tel point qu'à la fin du XIXe siècle, le recteur de l'académie de Corse produit une circulaire enjoignant les enseignants de laisser leurs fusils avant de rentrer en classe. Dans les années 1890, les bandits du Fiumorbo soutirent de l'argent et diverses marchandises « aux bergers, aux paysans et aux petits propriétaires » de la région.

Le collecteur d'impôts de Prunelli donne comme raison principale de son échec dans sa tâche en 1806 « la pauvreté extrême des malheureux habitants » de la région après trois années d'extorsions et de pillages par les bandits.

Le racket des moyens de transport

Ghjacumu Bonelli rançonne non seulement les entrepreneurs de travaux publics de sa région mais aussi les constructeurs du trinnichellu, le petit chemin de fer qui relie Ajaccio à Bastia. En 1895, on rapporte que Giovanni lève une sorte d'impôt sur tous les habitants de la région où il sévit, tandis que les gens des cantons de Prunelli, Ghisoni, Porto-Vecchio et Moita payent régulièrement un tribut à « deux gangs de bandits conduits par Achilli et Bartoli 19 ». Un lamentu cite « Ces bandits levant des impôts - À l'entrée des ponts - Sur les routes et dans les abris de bergers ».

André Spada, l'un des derniers bandits de l'entre-deux guerres, emploie un langage plus moderne : « Nous agissons presque en qualité de compagnie d'assurances. En échange d'une somme d'argent convenue, nous nous engageons à protéger des commerçants, des hôteliers et des hommes d'affaires. » Spada, Romanetti et bien d'autres ont d'ailleurs compris combien leur sont utiles les petits bandits. Ceux-ci en effet terrorisent la population qui, ensuite, pour se protéger, fait appel aux bandits plus puissants. Selon les archives de police, Spada comptera essentiellement sur l'argent versé par l'administration des postes, soit mille francs par mois. Lorsque le nouveau directeur du service refusera ce racket en 1930, Spada et son frère tueront le conducteur du fourgon et les deux gendarmes d'escorte. Par la suite, le nouveau directeur versera directement au bandit les sommes demandées, n'hésitant pas à prélever lui-même son écot.

la Corse entre silence et cris

La réputation des bandits se dégrade rapidement au sein d'une population qui vit sans cesse prise entre la terreur du gendarme et

celle du parcittori. Selon l'historien Ange Rovère, le banditisme mercenaire, décrit par les écrivains comme la dégradation moderne du banditisme d'honneur, aurait sévi en tous temps, notamment en période de transition historique marquée par des agitations sociales et économiques. Le banditisme crapuleux surgit quand les mutations de l'extérieur imposent des changements brutaux à la société corse. Alors les moins adaptables des Corses refusent les changements nécessaires qui affectent la vie quotidienne et les relations transversales familiales et clientélistes. À la moindre occasion, ils deviennent bandits.

Leur existence place la société corse devant un dilemme douloureux. Ces hommes appartiennent indéniablement à leur culture. Mais ils sont aussi des bourreaux. De l'extérieur, la Corse paraît frappée d'un mutisme approbateur. Génois et Français se sont plaints à l'envi de ce silence - baptisé plus tard omertà à cause de la mode sicilienne - à travers lequel victimes et bourreaux semblent ne faire qu'un. En fait, ce n'est encore là qu'une apparence souvent favorisée par les méthodes extraordinairement brutales utilisées par les colonisateurs pour subjuguier le peuple corse. L'apparence exigeait que l'on ne donnât pas un autre Corse à des étrangers. Ce n'était qu'une apparence. Il y eut en Corse, comme partout ailleurs, des Corses pour donner ou vendre d'autres Corses pourvu que le prix à retirer de cette trahison fut suffisamment important.

Une violence institutionnelle permanente

La conquête française imposa à la Corse un système qui lui était parfaitement étranger. Les patriotes d'hier tels que Angelo Matteo Bonelli, dit Zampaglinu, patriotes paolistes, deviennent alors pour les Français puis pour les Anglais des bandits. La délation fut encouragée le 12 mai 1771 par le truchement de primes et de faveurs accordés aux indicateurs. Enfin, il fut établi une responsabilité collective pour tous les membres d'une famille abritant un bandit. Cette méthode avait déjà été expérimenté par les Génois

puis par Pasquale Paoli qui désirait extirper les vintettes et le banditisme de la société corse. Lui aussi.

Napoléon Buonaparte, devenu Napoléon 1er, veut pacifier son île natale. La loi du 7 janvier 1801 entérine le régime d'exception appliqué en Corse. Les garanties légales sont suspendues, le jury dissous et les tribunaux départementaux remplacés par un tribunal criminel dont sont exclus les Corses. Il prononce des sentences sans appel. Le décret du 12 janvier 1803 institutionnalise le pouvoir du général Morand, nommé gouverneur de l'Île par le Premier Consul. Les bandits pullulent dans le maquis corse. Le commandant en chef Cervoni écrit de Marseille au Corse Salicetti, ministre de la police française à Naples : « Réjouissez-vous, mon cher compatriote, le général Morand fait le bonheur de la Corse : on y fusille au moins un homme par jour. »

L'Île achève de se consumer après quarante années de conquête. Néanmoins, cette période pose à l'historien le problème des sources. Les documents administratifs royaux, républicains puis impériaux traitent tous les révoltés de « bandits ». Il est impossible de dissocier le révolté poursuivi pour ses idées des parcittori. Certains de ces derniers se vendent aux Français afin de mieux piller les biens de leurs concitoyens. Mais ils ont l'uniforme français ou au moins la protection des nouveaux maîtres de l'Île.

La royauté restaurée, la guerre des clans repart de plus belle mais avec des pouvoirs inversés. Les familles royalistes s'imposent au détriment des républicaines et napoléoniennes. Le policier Constant expose sans détour sa solution au problème corse : « Ce ne sera qu'avec des échafauds et des déportations qu'on pourra travailler à pacifier, à civiliser. »

Gendarmes et voltigeurs contre les bandits

Dans les villages et les montagnes, le gendarme est considéré avec méfiance. Malgré quelques résultats, la gendarmerie se heurte inévitablement à une loi du silence alourdie par une simple

incompréhension linguistique. Les autorités se souviennent fort à propos du Royal Corse et, après avoir proposé aux bandits une « paix des braves », décrètent le 23 décembre 1822 la formation d'un corps de Voltigeurs, comprenant des Français et des indigènes. L'engagement est libre et la solde confortable. Ce sont des centaines de Corses qui postulent aux places offertes. Il est souligné que « la plupart des communes étant partagées entre deux partis, l'un et l'autre protègent les criminels selon son intérêt et ses affections et, dès l'instant où la gendarmerie ne partage pas leurs sympathies, elle est en butte à une foule de dénonciateurs ». En 1850, après une « guerre des polices », la gendarmerie obtient la suppression du corps des voltigeurs qui lui fait concurrence et l'application de l'article 248 du Code pénal qui punit les receleurs. Désormais, les parents des bandits sont emprisonnés pour complicité. Afin de briser la loi du silence, le préfet Thuillier lance une adresse aux notables du conseil général : « La vérité vous est connue, vous aurez le courage de la dire, vous romprez un silence inexplicable et funeste. » Faure note cependant qu'« à la sympathie populaire pour les bandits s'ajoute la tolérance des élites et du gouvernement ». En 1872, le préfet se plaint de ce que les fonctionnaires locaux « tolèrent » les bandits dans leurs villages, bien que Bourde affirme le contraire en 1887.

la lassitude des populations

En 1882, le maire et le conseil municipal de Loreto-di-Tallano, dans une lettre adressée au préfet, déplorent que « la loi, l'ordre et la tranquillité du village soient menacés par les bandits locaux ». Ils demandent à bénéficier de la protection des gendarmes. Une lettre écrite en 1895 par un habitant de San-Gavino-di-Fium' orbù demande au préfet de ne pas retirer les gendarmes de peur que le village ne soit attaqué par des bandits et que ses habitants ne soient assassinés ou forcés à partir. À la fin de 1895, le procureur rapporte que « face à l'audace sans précédent des bandits, les habitants de tous les quartiers exigent que des mesures exceptionnelles soient prises. La presse locale qui d'habitude tend à minimiser les excès du banditisme réclame maintenant l'intervention des autorités ».

Néanmoins, ce genre de requête se fait en général discrètement, et l'on comprend pourquoi. Une lettre anonyme en 1911 demande au procureur de protéger « le groupe des citoyens honnêtes et paisibles » de la Casinca, et en particulier de Venzolasca, contre les menaces, l'intimidation et les déprédations des bandits locaux. Selon le procureur général, cette lettre vient en fait du maire Moracchini de Venzolasca, dont la vie, dit-il, serait en danger si son anonymat n'était pas préservé.

et la haine de leurs concitoyens

Certains villageois se réjouissent ouvertement de la mort des bandits abattus par les gendarmes quand ils ne les abattent pas eux-mêmes. Lorsque le bandit Stefanini, surnommé Tortu, est abattu en 1816 près de Vicu, la police déclare : « Bien qu'il fût originaire de Vicu, la mort de cet individu n'a provoqué aucun remous dans la région ; au contraire, tout le monde est satisfait d'être débarrassé d'un homme qui ne cessait de voler et de menacer. » Une même joie est relevée par les autorités à la mort de Tiadoru en 1827. Il est écrit dans le journal local que la « destruction » de Borghellu en 1829 « a été accueillie avec joie dans notre département, en particulier dans les cantons de Vico, Salice et Soccia, là où le bandit gâchait la vie de tous ». Selon la lamentation chantée à la mort de Gallocchju, les gens d'Altiani « sont heureux » d'apprendre la nouvelle « et organisent des festivités ». En 1842, un échetier décrit la liesse qui accompagne la mort de Giacomolo Griggi, abattu par des voltigeurs : « L'horreur que ce bandit inspirait à la population tout entière est telle que, sitôt répandue la nouvelle de sa mort, des célébrations et des démonstrations de joie ont lieu partout où il a sévi ; plusieurs conseillers municipaux se réunissent et réclament une récompense pour les membres des forces armées qui ont fait preuve de tant de bravoure et de ténacité ». En 1844, Giorgi, surnommé Scarbinu, originaire de Venzolasca, est abattu à Biguglia. « L'horreur qu'il inspirait aux villageois est telle qu'on a refusé de l'enterrer chez lui,

souligne un journaliste. Son corps a simplement été placé dans une fosse peu profonde et recouvert de terre, rapidement attaqué par les oiseaux de proie 28. »

Des bandits tués par les leurs

Stephen Wilson souligne que « dans certains cas, il s'agit moins d'une coopération de la population avec les autorités que de l'union de deux forces poursuivant le même objectif. Quelques exemples se rapprochent du phénomène observé dans les sagas islandaises où l'on mène des actions contre l'o'jafadarmadr, personnalité autoritaire et violente que l'on est parfois obligé de tuer pour le bien de la communauté ». Selon le journaliste Bourde, les morts de bandits officiellement attribuées aux gendarmes seraient souvent le fait d'autres Corses. Une telle substitution sert les intérêts de la gendarmerie, taxée d'efficacité, et celle des paysans, protégés par cette version de la réalité. Ainsi Petru Giovanni, bandit d'une particulière férocité, est invité en 1899 par des bergers qui feignent la soumission. Ils le saoulent puis le tuent avant de prévenir la gendarmerie.

D'une manière générale, les bandits qui sont tués, c'est-à-dire la quasi totalité d'entre eux, sont détruits directement ou indirectement grâce aux indiscretions de leurs concitoyens. Ainsi Romanetti en 1926, Bartoli en 1931 30. De 1816 à 1899, sur dix-huit bandits recensés par Stephen Wilson, deux tiers sont arrêtés ou tués sur leur terre natale et seulement un tiers loin de chez eux. Certains, tels des animaux blessés, cherchent à retrouver leur région d'origine lorsqu'ils sentent la fin approcher.

les bandits, alliés des chefs de partis

Dans le dernier quart du XIXe siècle, Bourde, journaliste du Temps, écrit : « La Corse n'a aucune confiance dans ses tribunaux, ce qui est un état moral d'une gravité sur laquelle il est inutile d'insister. » Le nombre des homicides et tentatives d'homicides ne cesse d'augmenter, signe indubitable d'un grand désarroi social et

psychologique. Pour reprendre les propos d'un parlementaire, la Corse connaît « cette vie de haine, d'arbitraire, d'illégalités, les injustices dont une moitié de la population opprime l'autre ». En 1887, six cents hommes ont pris le maquis. La loi du silence alors est celle d'un mutisme causé par la peur d'une administration aux ordres du clan dominant. Le journaliste Émile Dosquet, dit Saint Elme, qui dénonce en Corse l'administration, est roué de coups jusqu'à la mort. Son principal agresseur, reconnu et jugé, est condamné à trois mois de prison qu'il ne purge pas. Antoine Leandri, journaliste lui aussi, prend le maquis après des mois de persécutions administratives. Dans un manifeste, il affirme : « Lorsque la loi ne sert plus qu'à l'assouvissement des haines personnelles et politiques, lorsque la justice n'est plus qu'un instrument d'oppression, le fusil devient l'ultima ratio de l'honnête homme. »

En 1886, l'indemnisation de terres traversées par le chemin de fer donne lieu à un nouveau scandale.

Ghjuvan' Cameddu Nicolaï, bandit de grande renommée dans l'extrême sud de l'Île, vend alors sa force de « persuasion » aux riches propriétaires du Sartenais et pratique le racket à l'occasion. Les autorités le tolèrent, même si les gendarmes le recherchent. On le voit en grande tenue plastronner sur le port d'Ajaccio au bras d'une touriste anglo-saxonne sans être inquiété. Romanetti, Bartoli, Spada et bien d'autres se lient à des hommes politiques et les aident moyennant une efficace protection. Ils leur apportent des voix et terrorisent les opposants.

Les bandits, régulateurs sociaux

Pour reprendre l'expression de José Gil, la violence comme le bandit sont des régulateurs sociaux. Bourde a enquêté à la fin du XIXe siècle sur des bergers de Sartène qui ont « embauché des bandits » pour combattre la société Roquefort qui leur interdit des terres de pâture. Celle-ci a à son tour fait appel à d'autres bandits, mais plus

puissants tels que Romanetti pour imposer sa loi économique. À cette époque, une commission d'enquête conclut que « la persistance de ce phénomène résulte du fait que tous les bandits trouvent l'aide et la protection dont ils ont besoin auprès des chefs de village et de leurs maîtres ; le soutien et la protection qu'ils reçoivent les placent au-dessus des lois ».

« Les bandits ont souvent des protecteurs ou des patrons influents. Le maire de Bastelica raconte en 1824 qu'après avoir quitté son village de La Rocca, Natale Gasparini s'est mis sous la protection de la famille Follacci de Propriano, de l'ancien sous-préfet Bartoli de Sartène et du capitaine Casabianca d'Arbellara. » Selon Marcaggi, à la fin des années 1840, « les bergers et les gros propriétaires » d'Evisa recherchent ouvertement l'amitié de Massoni. Lorsque celui-ci part pour le Niolo, « les riches propriétaires de Calacuccia, Albertacce et Lozzi se disputent l'honneur de l'inviter à leur table et le courtisent afin de gagner son amitié ».

Les bandits, agents électoraux

On ne peut comprendre un tel mélange des genres sans prendre en compte la mentalité méditerranéenne, pour laquelle le pouvoir se situe au-dessus de toutes les morales. Le système clanique, toujours partisan, toujours injuste, favorise les inimitiés et la fraude électorale. Aussi la période des élections est-elle favorable à l'essor du banditisme. Perdre, c'est également perdre la face au sens premier du terme. On se sent donc prêt à toutes les extrémités pour conserver ce pouvoir.

Les propriétaires qui votent, au début de la 3^e République pour le député républicain Emmanuel Arène touchent dix fois plus d'argent que ceux qui affirment des opinions contraires et qui forment un partitellu ou un contra partitu, le parti minoritaire. Les bandits offrent leurs services au clan auquel appartient leurs familles. Ainsi Joseph Bartoli est le petit-fils du bandit Manetta qui, après avoir appartenu au clan bonapartiste, est passé du côté républicain et a contribué à

la victoire d'Emmanuel Arène. Castelli, bandit officiant dans la piève d'Orezza, est fréquemment sollicité par des hommes politiques qui requièrent son aide « électorale ».

Voici ce qu'écrivent des électeurs à propos d'élections tenues en 1836 à La Porta : « Il n'a été rien ménagé, rien respecté. L'avidité et la crainte ont été tour à tour exploitées. La réforme a été promise aux pères et proches parents de jeunes soldats désignés pour former le contingent de ces cantons. La grâce et un adoucissement de peine aux criminels déjà jugés ; l'immunité aux inculpés et des places aux votants et solliciteurs. Des mesures de destitution ont été notifiées à ceux qui, fidèles à leurs sympathies et à leur parole, osaient refuser leurs suffrages. Tous ces faits seront justifiés au besoin par une enquête administrative ou judiciaire. Toutes ces menées n'ayant produit qu'un résultat incomplet, on a recouru à un moyen plus prompt et expéditif. Des cartes électorales ont été supprimées, l'entrée du collège défendue aux électeurs qui n'en étaient point pourvus. Le collège d'ailleurs était présidé par l'adjoint à la mairie de Porta, qui ne figure pas sur sa liste, tandis que le maire y figure, et ce pour se procurer un suffrage de plus. Mais, pour pousser l'oubli des convenances et de la légalité jusqu'au bout, on s'était promis de faire voter le fils d'un notaire en lieu et place de son père décédé, ainsi que plusieurs électeurs de circonscriptions étrangères. » (Protestation des « soussignés électeurs opposants aux opérations de l'assemblée électorale de la Porta »)

En 1848, le commissaire général du gouvernement provisoire de la République en Corse, le sieur Pozzo di Borgo, écrit sans humour dans un rapport du 26 avril 1848 : « Les opérations électorales ont été conduites à Ajaccio avec beaucoup de régularité, mais non sans fraude. » José Gil décrit un système de brimades utilisé en 1882 par le clan républicain au détriment des noirs bonapartistes : « On convoque un Corse habitant à des lieues du siège du canton, pour tel jour, à telle heure ; il s'y rend après des heures de marche, pour s'entendre dire par un huissier que le rendez-vous est ajourné ; le même manège se répète jusqu'à ce que, de guerre lasse, le Corse

ne vienne plus. Mais ce jour-là le juge est présent et le condamne à contumace. »

À Sari d'Orcino, en 1841, le maire est élu grâce au bandit Stefanini, leur cousin. Ce dernier deviendra même maire en 1848. D'après Paul Bourde, les conseillers municipaux de Lozzi seront choisis en 1880 pendant une durée de sept ans par deux bandits locaux. La politique dans la Cinarca sera dominée depuis le début du XXe siècle jusqu'en 1931 par l'omnipotent Romanetti.

« Les bandits interviennent lors des élections départementales et générales. Par exemple, Benedetti participe aux élections sénatoriales de 1885 et informe le conseil municipal de Lugo-di-Nazza qu'il appuie la candidature d'un certain délégué au collège électoral. Les élections départementales de 1895 sont contestées dans le canton de Vezzani par le Dr Carlotti de Bastia, qui y possède des terres, et par le sénateur Fazinola. Les deux candidats adverses ont été aidés, semble-t-il, par des bandits. En effet, ceux-ci ont conseillé au Dr Carlotti, par l'intermédiaire de sa sœur, de ne pas se mêler des affaires de Vezzani, tandis que peu après un autre groupe de bandits a enlevé le sénateur et demandé une rançon », souligne Stephen Wilson. Le bandit Bartoli est couvert d'or par Paul Lederlin, candidat aux élections sénatoriales de 1930 ce qui accentuera la mégalomanie du bandit. Le milliardaire Coty ne veut pas être en reste et rencontre celui-ci. Jules Leca est élu sénateur en 1931 grâce à Spada.

Le banditisme semble bien avoir duré plus à cause du laxisme des autorités locales et nationales qu'à cause de la complicité populaire. Il faut tenir compte du fait qu'en Corse la mollesse d'un préfet signifiait au petit peuple que le bandit était protégé, que cela soit vrai ou non, et une telle interprétation avait bien entendu des conséquences sur l'attitude de ladite population envers les forces de répression.

La gendarmerie profite parfois, elle aussi, de l'action de bandits. Ainsi Félix Micaelli, bandit du Fium'Orbu sur demande de l'officier commandant de gendarmerie, livre-t-il en 1913 aux autorités un

assassin et tente de capturer un hors-la-loi originaire il est vrai d'une autre région : la Casinca. Quelques années plus tard il prêtera main forte à la maréchaussée pour traquer les déserteurs qui refusent d'aller au front. « Affaire de patriotisme », expliquera-t-il pour se justifier.

Des autorités silencieuses ou complices

Cette complicité objective du banditisme et des pouvoirs locaux se double d'une attitude louvoyante des plus hautes autorités. Les préfets ne dédaignent pas s'entretenir avec des bandits. Durant la première moitié du XIXe siècle, le préfet Jourdan du Var alterna les politiques répressives avec celle de l'acoquinage. Dans un rapport établi en 1871 pour le gouvernement français, Germond de Lavigne cite le cas d'un bandit utilisé pour pacifier le Fium'Orbu au milieu du XIXe siècle. « La particularité la plus piquante de cette réforme, qui mit peu d'années à se produire, c'est que l'un de ces bandits du Fiumorbo, célèbre par les actes de vengeance qui l'avaient poussé à gagner la montagne, fut le principal agent de cette pacification, et qu'il devint par la suite le commandant militaire de cette petite place de Prunelli. La population, lorsqu'il était bandit, l'avait décoré du titre de roi du Fiumorbo. Il fit sa soumission en acceptant un grade de sous-officier dans les voltigeurs corses; il avait un patrimoine de quelque importance; il possédait dans le canton un établissement d'un grand intérêt; il est devenu membre du conseil général; il a reçu la croix de la Légion d'honneur, puis il a été retraité, et il est mort avec le grade de chef de bataillon. Ce fut une des plus étranges personnalités du banditisme corse ». Les différents ministres de l'intérieur agirent de manière identique lorsqu'ils jouèrent successivement des tendances du FLNC les unes contre les autres. Le bandit Antoine Bonelli, dit Bellacoscia, ami du député Emmanuel Arène, est visité durant la seconde moitié du XIXe siècle dans son refuge par des personnalités aussi diverses que Gambetta, Edmond

About, le ministre Lockroy, le préfet Dauzon et Haussmann. Trois fois condamné à mort, il est jugé en 1892 après un demi-siècle passé au maquis. Le jury l'acquitte après quelques minutes de délibération. Un préfet écrit en 1872 que « les gens recherchent l'amitié d'un bandit, le reçoivent à leur table et, lorsqu'il est dans le maquis, lui procurent des vêtements, des vivres et de la poudre ; il est en effet pour eux un moyen d'exercer une influence et d'acquérir un certain statut social. Ainsi sera-t-il aidé si jamais il comparaît devant le tribunal ; s'il est condamné, on sollicitera sa grâce. Tout cela prouve qu'on possède des relations puissantes et du « crédit social ». Au début du siècle, ajoute-t-il, « les bandits ont été effectivement à la solde de familles importantes qui les récompensent en argent comptant ou les protègent ouvertement ». Cela était déjà exact lorsque Mérimée avait connu la Corse durant la guerre des contumaces. Colomba, son héroïne, entretenait dans la réalité une complicité active avec les bandits de sa région.

les équilibres brisés

Le Journal de la Corse des années 1819 à 1821, cité par Xavier Versini, révèle par ailleurs les problèmes interministériels puis les difficultés diplomatiques que créèrent les attitudes différentes pour éradiquer le banditisme en Corse. François Sarocchi, quatorze fois condamné à la peine capitale, obtient le 22 mars 1824 un faux vrai passeport pour l'Italie au nom de Sirotti Antoine François. Incohérentes, les autorités françaises ont accepté en 1819 un pacte officieux, passé avec les autorités de Turin, afin de se remettre réciproquement les malfaiteurs qui passent d'un territoire à l'autre. Sarocchi est donc expulsé en mars 1824 vers la France. De là, il revient en Corse où il est de nouveau arrêté en août. De tels couacs sont fréquents. « Sous le ministère du duc Decazes, le préfet fut autorisé à faciliter l'expatriation des bandits dont on ne pouvait se débarrasser par des moyens légaux. Le garde des Sceaux, prévoyant le danger de cette mesure, prescrivit aux officiers du ministère public de rester étrangers à l'exécution des instructions du

ministre de l'Intérieur, qui, étant purement administratives, ne pouvaient avoir aucune influence sur les actes judiciaires.

« M. de Peyronnet, son successeur, crut devoir adopter une attitude différente. Il en informa le ministre de la Guerre qui notifia cette décision au préfet. Le 27 novembre 1822, ce magistrat fait remettre à Antoine Ceccaldi, condamné à mort par contumace, un passeport à destination de l'Italie, au nom de Vincent Padovani. Se jugeant couvert par ce document, Ceccaldi prend son temps et, le 31 décembre, il tombe entre les mains des gendarmes, qui n'avaient aucune connaissance des facilités que l'administration accordait aux bandits. Conduit à Bastia, il est incarcéré sur l'ordre du procureur général qui ignorait également la nouvelle position de la Chancellerie.

« Sans égard pour les décisions de l'autorité judiciaire, le préfet requiert alors les gendarmes qui pénètrent dans la maison d'arrêt, enlèvent Ceccaldi et le transportent à bord d'un bâtiment qui met à la voile vers Livourne. »

En 1823, Pasquale Gambini et Gallochju bénéficient d'un sauf-conduit pour quitter l'Île. Le second rejoindra Lord Byron dans sa lutte pour l'indépendance grecque. Avec une grande constance, les autorités locales cherchent à éviter les « problèmes ». Parfois, un préfet ferme les yeux lorsqu'un bandit rejoint la Sardaigne alors qu'il eût été facile de bloquer le port de Bunifaziu. À Longo-Sardo, ces bandits acquièrent des terres et créent une colonie. Napoléon III interdira ces exils dorés mais on continuera de négocier la « paix des braves 64 ». À la fin du siècle, les bandits les plus astucieux se rendent en échange de peines légères.

Sans trop bousculer l'histoire, on notera la récurrence des comportements étatiques en rapprochant ces actions de celle de l'État français lorsqu'il fit enlever en 1999 des militants nationalistes corses vivant au Nicaragua... Comment ne pas évoquer les « hésitations » des préfets royaux et celles des préfets de la République, confrontés les uns au banditisme, les autres au nationalisme clandestin ?

L'État français a été bâti comme une puissance qui ne pouvait accepter de contre-pouvoirs religieux, politiques ou sociaux. L'histoire de la France est en partie celle de l'élimination systématique des contestations. Cathares, Lombards, templiers, protestants puis catholiques... l'unité de la France s'est faite contre le fédéralisme. Le corporatisme puis le syndicalisme se sont imposés au prix de luttes souvent sauvages exemptes des médiations que l'on connaît dans les pays nordiques et protestants. Une étude des répressions françaises laisse pourtant apparaître une faiblesse structurelle de l'État fort lorsqu'il est confronté à des résistances de longue durée. Il sait réprimer sur quelques jours ou quelques semaines et briser des phénomènes de courte durée, mais il se brise sur les différences culturelles ou sociales légitimées par une réalité populaire. Assimilationniste mais certainement pas intégrationniste, il avale et digère mais n'incorpore pas. Il brise les micro-pouvoirs qui pourraient lui servir de médiateurs. On rétorquera que le clanisme est un contre-exemple. Or le clanisme n'est justement pas porteur des particularismes corses. Il s'adapte au système continental pour durer. En période de francisation, il est devenu plus français que le pouvoir français.

C'est pourquoi en période de crise, le banditisme est devenu à lui tout seul une manière de clan. À partir de la IIIe République, les bandits deviennent des intermédiaires des hommes politiques. Ainsi, comme on le lira dans les textes qui suivent, François Coty, milliardaire et propriétaire du Figaro, obtient une rencontre avec le bandit Nonce Romanetti avant une élection. Ce dernier lui promet de ne pas faire voter contre lui. Joseph Bartoli prend langue avec des hommes de droite. Landry, chef du clan radical, obtient les faveurs de certains bandits et rencontre la haine d'autres.

La campagne de 1931

La campagne militaire lancée en novembre 1931 contre les bandits corses, après l'assassinat de deux gendarmes, s'inscrit dans un contexte particulier. La crise économique mondiale se rapproche de la France. L'écart entre les pauvres et les riches grandit sur fond de spéculation financière et de manœuvres politiciennes. L'État contesté se doit de réagir. D'autant que la presse interviewe les bandits à tour de bras. En janvier, *Détective*, de Pierre Lazareff, a publié un reportage à sensation signé Henri Danjou après la parution d'autres reportages dans *Paris Soir* et *le Journal*. Le lecteur continental y a trouvé ce qui est censé le fasciner en Corse depuis Mérimée : le banditisme, la violence, le caractère. Quelques hors-la-loi interrogés répondent avec complaisance à des questions sans nuance. L'un d'entre eux, Spada, a même été contacté par *Pathé-Journal* afin de réaliser un film sur sa vie 60. « Depuis deux ans déjà, le gouvernement par la voix du ministre de la Guerre et du ministre de l'Intérieur, se penche sur la question de l'insécurité en Corse. Le système des primes apparaît inefficace au préfet Séguin qui signale que la situation est devenue intolérable. Aucun résultat probant n'a été obtenu dans les derniers mois... Non seulement les bandits sont encore en vie, mais leur activité n'a fait que croître. L'heure paraît venue d'employer la manière forte. La population, qui n'a d'ailleurs rien fait pour secouer le joug du banditisme, commence à critiquer vivement, et pas tout à fait sans raison, la carence des pouvoirs publics, car il faut bien reconnaître que le parquet ne s'est guère montré énergique, et que la gendarmerie a fait preuve de faiblesses, pour ne pas dire plus. »

Le banditisme maître de micro-régions

Autres temps, même discours. Dans certaines micro-régions enclavées de la Corse, le banditisme constitue la force de référence. En milieu de siècle, Serafinu Battini, originaire d'Ota, et son compagnon Dominichellu Padovani « règnent en despotes sur la population paisible et laborieuse de Balagne, décrit J-B. Marcaggi.

Le pouvoir occulte [de Serafino] est immense ; il fait pression sur les services publics, intervient auprès des tribunaux et règle les différends entre propriétaires et paysans. Un seul mot de lui, griffonné sur un bout de papier, suffit à briser toutes les résistances et à affaiblir la résolution la plus ferme. On accède avec empressement à ses moindres désirs et même à ses caprices. Aux tribunaux de Calvi et de Bastia, il recommande des prisonniers à la clémence des juges, qui se montrent indulgents de peur de provoquer son hostilité ». « On aperçoit souvent Serafini dans les cafés de l'Île-Rousse, où sa maîtresse tient une épicerie. Parmi ses clients, on compte des notables et des fonctionnaires désireux de rentrer dans les bonnes grâces du bandit », souligne Stephen Wilson. Dans les années 1870, le préfet soulignait déjà dans un rapport que Fiaschetto et Germani « font la loi » dans toute la Castagniccia, et Casanova dans la région d'Evisa. Au milieu des années 1890, les bandits dominent le Sartenais, tandis que le Fium'Orbu et les régions environnantes sont « complètement à la merci » des bandes menées par Colombani, Achilli et Bartoli. Le service public est interrompu dans cette micro-région durant deux ans pour cause de banditisme. Les bandits font alors régner une terreur sans nom. Ils réquisitionnent les biens des paysans, volent ce qui les intéresse, violent les femmes qu'ils désirent et, enfin, harcèlent la gendarmerie. Dans le Fium' Orbu et dans les cantons de Vezzani et Santa-Maria-Sicche ce sont eux qui en 1905 collectent l'impôt . La même situation prévaut entre les deux guerres dans les régions de la Cinarca et de Palneca.

l'administration

entre complaisance...

L'attitude étatique a varié au cours du XIXe et au début du XXe siècle. Parfois même, des campagnes de gendarmes sont lancées au prix de lourdes pertes tandis que certains fonctionnaires ou certains représentants de la force publique pactisent avec les bandits. Les fonctionnaires continentaux envoyés en Corse ne s'y sentent pas bien. Ils sont souvent là par sanction. Dans Colomba, le

préfet lance ce cri de désespoir : « Quel pays ! Quand donc reviendrai-je en France ? » Ils ne comprennent d'ailleurs pas grand-chose aux affaires de Corse. Pour Napoléon, dont les propos sont rapportés par le général Bertrand auteur des Cahiers de Sainte-Hélène, « les juges français ne sauraient suffire [en Corse]. Les Français sont trop francs, trop simples pour les Corses qui sont plus adroits et plus rusés ». Rapidement, donc, les Continentaux s'écartent ou sont écartés, et les affaires locales se décident entre potentats locaux au gré des intérêts des uns et des autres, mais certainement pas d'une morale étatique. L'État demande seulement que les problèmes de la Corse ne débordent pas les frontières terrestres de l'Île. Les bandits peuvent pulluler dans les montagnes à la condition qu'ils ne tuent pas trop de gendarmes et, surtout, qu'ils ne deviennent pas le sujet de prédilection de ce nouveau contre-pouvoir redoutable qui grandit, la presse.

La Corse avance durant ces décennies de banditisme par pulsions désordonnées. Parfois, des hommes s'opposent aux bandits avec une violence égale à la leur mais, en règle générale, on baisse la tête et on subit. Lorsque, par exemple, entre les deux guerres, Romanetti convie tous les maires du canton de Sari-d'Orcino au mariage de sa fille illégitime, il n'en est pas un pour refuser. La violence toute proche du bandit est donc plus redoutable que celle plus lointaine du préfet. Pour vendre du papier ou parfois par simple lâcheté, la presse publie in extenso les communiqués des bandits, favorisant ainsi leur célébrité. De son côté, l'État accorde des situations à des hommes qui, de source policière, sont liés aux bandits tandis qu'il retire tout pouvoir à d'honnêtes citoyens. C'est qu'à cet instant le bandit a su jouer sur les bons ressorts claniques. Un maire, qui « vaut » un nombre donné de voix aux élections, a fait pression sur un député qui s'est adressé à un ministre, lequel désire qu'on parle de lui en bien ou tout au moins pas en mal.

... et répression

Quoi que prétende la légende du banditisme, il a toujours existé en Corse des individus prêts à vendre leurs congénères pour de l'argent

ou par vengeance. La délation est dans ce territoire exigu une réalité indéniable. Et quand la lettre anonyme ne suffit, il existe la rumeur porteuse de vérités comme de mensonges. Un jour peut-être les archives révéleront l'ampleur prise par les lettres anonymes durant les périodes difficiles, marquées par les luttes intestines ou les occupations venues de l'extérieur. Les colonisateurs ont très vite compris qu'avec des honneurs, des primes et une répression intelligente on parvenait à faire tomber les bandits les plus rusés.

Par répression intelligente, il faut comprendre une répression sélective qui s'en prend aux oreilles, aux yeux et à l'estomac du bandit, c'est-à-dire à son réseau de renseignements et de ravitaillement, en un mot comme en mille à sa parenté et à ses alliés. Au début de la domination française, cette tactique a été appliquée avec brutalité. Elle caractérisera l'action gouvernementale contre le banditisme pendant toute la période. Quelquefois, certaines personnes sont simplement détenues, d'autres sont inculpées de recel de malfaiteur, surtout à partir de 1854 lorsque le recel sera devenu un délit de justice.

En 1850, on arrête et on emprisonne de nombreux parents de Massoni à Marignana et le bandit sera contraint de quitter la région. En 1851, on arrête des personnes soupçonnées d'être ses complices en Balagne. Il sera à nouveau obligé de fuir vers le Niolo. Déjà, en 1820, les autorités avaient usé de ce moyen pour mettre un terme à la vendetta qui opposait les Agostini aux Filippi dans le Fium' Orbu. Un détachement spécial de la gendarmerie avait été envoyé aux troupes des bandits. Les autorités avaient fait dresser la guillotine sur la place du village de Prunelli. En définitive, les gendarmes arrêtaient quelques parents des Agostini qui crurent bon d'attaquer la gendarmerie. Celle-ci envoya aussitôt au cachot vingt et un nouveaux parents des bandits. De surcroît, la troupe s'installa dans le village aux frais des deux partis. Les bandits finirent par cesser toute activité.

Pour Stephen Wilson, « les autorités se servent souvent des ennemis d'un bandit pour le capturer ou le tuer. D'après Malaspina

en 1876, écrit-il, c'est là un des principaux motifs de la disparition du banditisme ». Le succès des voltigeurs, ajoute-t-il, vient de ce que « chacun d'eux a de bonnes raisons de poursuivre une vengeance contre un bandit ou un autre ». Bartolo Martinetti d'Olmeto, « l'ennemi des bandits Francesco Gabrielli et Petro Poli [de Ciamannacce], tente de les faire arrêter et juger ». Lorsque les frères Nicolai de Campi deviennent bandits à la fin des années 1820, leurs ennemis les Morelli et les Antonmarchi de Tox « s'enrôlent volontairement dans le corps des voltigeurs pour mieux les traquer ». Quand le poisson est bien isolé, les autorités offrent des primes substantielles à qui donnera les renseignements nécessaires pour la mise à mort. En 1845, le conseil général demande « que le département soit autorisé à s'imposer extraordinairement pendant les années 1847, 1848 et 1849 trois centimes additionnels au principal des quatre contributions directes dont le produit serait mis à la disposition du préfet pour rendre plus active et plus efficace la poursuite des malfaiteurs ». Le conseil d'arrondissement d'Ajaccio reprenait cette demande l'année suivante et exigeait l'octroi d'une somme idoine pour les dépenses de police : « L'argent doit être le mobile le plus puissant pour la destruction des bandits ; qu'une récompense soit publiquement promise et accordée à ceux qui livreront à la justice les accusés de crimes et il est permis d'espérer que la tranquillité et la sécurité publique ne tarderont pas à revenir dans le pays. » Un fonds secret important est mis à la disposition des autorités corses par les différents gouvernements 47. Des récompenses sont offertes et payées par les autorités satisfaites des résultats obtenus. Les responsables de la capture et de la mort des bandits Antona en 1846 reçoivent une prime des gendarmes, et l'on offre une récompense de dix mille francs en 1851 pour la capture et la mort des frères Massoni et d'Arrighi, quelques mois avant qu'ils ne soient « trahis » et tués. Lucien Stefanini est livré pour sept cents francs, Antoine Ciavaldini, auteur de douze assassinats, vaut un peu plus cher : mille francs. Les frères Massoni valent trois mille francs en 1851. Le 6 mars 1851, le préfet écrit à son ministre : « Nous

n'avons qu'une arme, la corruption. C'est par l'argent seul qu'on peut en ce moment combattre les bandits. » L'augmentation exponentielle des dépenses de la police secrète, donnée par Xavier Versini, donne un aperçu du succès rencontré par la corruption : 1848 : 2 730 F ; 1849 : 5 944,05 F ; 1850 : 12 793 F ; 1851 : 14 575,20 F ; 1852 : 22 167 F ; 1853 : 38 837 F

À partir de cette date, le nombre de bandits ayant considérablement chuté, les sommes nécessaires sont également moindres. En effet, entre 1846 et 1850, la justice a eu à traiter cent quarante-six cas d'homicides volontaires par an. On compte de cinq à six cents bandits dans les montagnes corses. En 1851, le chiffre a déjà baissé de moitié. De 1851 à 1855, le nombre d'homicides moyen par an est de vingt-sept.

En 1874, l'armée et la police réclament, dit-on, dix mille francs afin de rétribuer l'aide apportée par des villageois. Paris et le conseil départemental accordent les fonds (dont le montant est probablement inférieur à la somme nécessaire). On offre des primes élevées pour la capture de bandits célèbres à condition qu'ils soient pris vivants. En 1875, lorsqu'un certain Casimir réclame la récompense de quatre mille francs offerte pour la capture du bandit Fiaschetto, il ne reçoit que mille francs, ce dernier étant mort. Le gouvernement central semble avoir moins réussi dans cette politique que ses représentants locaux, car il supprime les fonds une fois « le problème » résolu et ne les renouvelle qu'à la suite de demandes répétées. Néanmoins, dans les années 1880, des sommes de trois à cinq mille francs par mois et, au milieu des années 1890, de vingt à quarante mille francs par an sont accordées 49.

Il arrive aussi qu'on persuade les associés des bandits de les trahir. Les crédits alloués à cette intention sont un élément important dans la politique du gouvernement au XIXe siècle, si bien que les bandits vivent en permanence dans la crainte d'être trahis. Les lamenti évoquent cette éventualité ; ceux que l'on chante à la mort des bandits témoignent souvent de l'efficacité de la trahison 50. Les bandits réagissent d'ailleurs violemment contre ceux qu'ils

soupçonnent de trahison, ceux qui font la spia. Tiodoru tue des éclaireurs qu'il juge déloyaux et tranche les oreilles de trois bûcherons italiens qui ont renseigné les autorités. En 1849, Massoni assassine un berger pour la même raison 51. Un bandit du Fium'Orbu tuera l'un de ses ennemis en 1909 après lui avoir crevé les yeux et lui avoir arraché les oreilles pour fait de trahison. Il arrive que les primes offertes ne trouvent pas preneur 52. Néanmoins, on constate que la plupart des bandits, jusqu'aux plus célèbres comme Gallocchju et Tiodoru, sont capturés ou tués à la suite d'une dénonciation. En 1893, alors que Ghjacumu Bonelli est en fuite depuis quarante ans, la gendarmerie rapporte que l'un de ses éclaireurs, « dont la fidélité a été jusqu'ici inébranlable, a été profondément blessé dans son orgueil » et se trouve prêt à trahir le bandit en échange des quatre mille francs offerts par les autorités. Un autre rapport mentionne que plusieurs bergers, outre l'argent, « demandent à être immédiatement envoyés sur le Continent ou en Algérie afin d'échapper aux représailles de la famille de Bellacoscia ». L'année suivante, le bandit sera capturé.

Au fur et à mesure que l'État français s'affirme en Corse, aussi bien économiquement que d'une manière répressive, le banditisme perd de sa légitimité. Ses ennemis n'hésitent plus à se ranger du côté de la gendarmerie pour détruire « l'homme de la malédiction ». Après 1870, les bandits se font plus souvent capturer ou tuer par la gendarmerie, signe qu'ils ont cessé d'être les symboles d'une certaine résistance populaire. Entre 1873 et 1900, quatre-vingt-huit bandits sont capturés ou tués. Douze (13,6 %) se rendent, quarante-sept (53,4 %) sont arrêtés et vingt-neuf (33 %) sont abattus 54.

lutte entre bandits

Nous l'avons vu plus haut, les bandits sont souvent issus de vendette et, par voie de conséquence, les vendettes sont souvent conduites par des bandits. À Bastelica, dans les années 1820 et 1830, on compte des bandits dans les deux camps : Natali Gasparini devient bandit en 1820 après avoir été accusé du meurtre du juge Colonna ; il sera rejoint dans le maquis par son frère Pasquale à la suite d'un

autre meurtre. Dans l'autre camp, Ghjuvan Battistu Scapola devient bandit en 1830 et reste en fuite jusqu'en 1846. Au même moment, les bandits Ribetti de Casevecchie participent à une vendetta sanglante avec les Nicoloni. Don Luigu Ricciardi de Pero-Casevecchie, qui a la réputation d'être « le bandit le plus redoutable » de Corse à sa mort en 1832, a été lui aussi entraîné dans une vendetta ; les Taddei seront les victimes de presque tous ses crimes 55. Au début des années 1840, Francescu Bastianesi d'Ucciani prend part à une vendetta terrible avec les Calzaroni au cours de laquelle il commettra la plupart des crimes qui le feront condamner en 1849. Les liens entre la vendetta et le banditisme sont ici évidents. Des bandits ont joué un rôle important dans la vendetta de Venzolasca au milieu du siècle, de même que dans le conflit qui a secoué toute la Casinca en 1910-1912. Francescu Maria Castelli de Carcheto devient bandit en 1906 après le meurtre d'un cousin. Il se rend et on l'envoie purger une courte peine de prison sur le Continent ; il revient en Corse déterminé à se venger de tous les témoins à charge de son procès, et à exercer des représailles pour réparer un affront subi par son frère vingt ans plus tôt 56.

Dans certains cas, les vendette dirigées par les bandits deviennent des guerres entre bandes. Lorsque le jeune frère de Gallocchju est assassiné par les Negroni en 1833, le bandit rentre d'exil pour tuer un des Negroni. Ghjuliu Negroni, surnommé Peverone, devient alors bandit à son tour et engage contre Gallocchju une « guerre » qui durera plusieurs années. À la mort de ce dernier, tué par les gendarmes, Peverone se rend aussitôt aux autorités après tractations.

Ces rivalités entre bandits prennent quelques rares fois l'apparence d'une guerre entre parcittori et bandits dits d'honneur. Mais tous les moyens sont bons pour l'emporter. En 1842, le bandit Stefanini a quitté la Sardaigne pour revenir en Corse, accompagné de Santo Quastana. À l'insu de celui-ci, Stefanini force le maire de Sari à lui remettre une rançon de quatre mille francs. Lorsque Quastana apprend la conduite « déloyale » de son associé, il l'abandonne, aide

l'armée à le pourchasser et s'assure que l'argent de la rançon est restitué. Telle est la légende, tout au moins telle qu'elle est arrivée jusqu'à nous.

Dans la réalité, les bandes se disputent le plus souvent des territoires à l'instar de bêtes féroces. Comme dans toutes les sociétés méditerranéennes, l'orgueil joue un rôle prédominant. Le bandit d'une région supporte difficilement d'être relégué au second rôle par la rumeur publique. On se reportera à ce sujet aux annexes placées en fin du second volume afin de lire l'échange de lettres entre trois bandits au cours l'année 1931. En 1850-1851, Massoni descend en Balagne avec sa bande. Le bandit Serafino, déjà implanté dans la région, s'oppose à cette intrusion car l'influence de son rival affaiblit incontestablement la sienne. Pour le coup, les gros propriétaires d'oliviers et de vignobles qu'il rackette évoquent la possibilité de changer de protecteur. À la suite de ces mouvements, les fonctionnaires eux-mêmes commencent à réagir. Massoni, plus rustique dans sa manière d'ordonner, parvient à mieux se faire craindre. Il a bientôt la haute main sur la magistrature et les mairies. Le bandit Serafino prend alors contact avec la gendarmerie afin d'éliminer son ennemi. Ses espions donnent des renseignements aux autorités qui en manquaient singulièrement. Il a pour principal intermédiaire son frère qui est gendarme. Lorsque Massoni assassine un homme de religion, Serafino profite de l'indignation pour accentuer son aide aux autorités. Il prend langue avec des familles en inimitié notoire avec Massoni. Il multiplie les embuscades et cherche à le faire empoisonner par des bergers. En 1851, il forme une alliance avec les bandits Durilli de Marignana, toujours engagés dans leur vendetta contre Massoni 57.

Beaucoup de bandits sont tués par d'autres que les représentants des forces de l'ordre. C'est d'ailleurs là une loi physique du monde interlope. On finit toujours par trouver plus fort que soi. Si l'on met de côté les quelques bandits qui ont réussi à fuir en Sardaigne et n'ont plus fait parler d'eux, il ne reste plus guère que les Bellocoscia pour être morts dans leur lit. Tous les autres sont assassinés par des

membres de familles en inimitié ou par d'autres bandits. On ne saurait évidemment négliger ceux tués par les gendarmes. Mais on ne sait plus très bien qui a utilisé qui, des gendarmes ou des ennemis du bandit.

en guise de conclusion provisoire

La Corse est en état de violence depuis des millénaires. Toutes les sources historiques l'attestent. Il ne fut pas une décennie qui ne connut son cortège de morts et d'emprisonnés, de familles perdantes et d'exilés. Les raisons en sont multiples, notamment géographiques et sociologiques. Tout a été tenté pour éradiquer les formes diverses de violence dont le banditisme est la plus permanente : répression, conciliation, etc. Rien n'y a fait. Les colonnes infernales françaises ont rasé des villages, déporté des populations entières. Le banditisme a perduré.

La violence est toujours présente dans l'Île au commencement du troisième millénaire. Sauf à désespérer de l'humanité, il faut bien chercher les raisons de ce lent suicide. L'explication facile et presque puérile est d'accuser une fraction des Corses, les nationalistes en l'occurrence, alors qu'ils ne sont que l'expression d'un malaise généralisé. La violence est en Corse un mode d'expression : il faudra bien accepter cette terrible réalité pour mieux la dépasser.

Les textes que nous reproduisons ici sont parmi les meilleurs de l'entre-deux guerres. Ils témoignent d'une véritable problématique au sein même de la société corse. Dès lors que le lecteur parviendra à oublier les passages complaisants, il plongera dans cette Corse qui n'en finit pas d'abandonner les archaïsmes sans jamais réussir à aborder les rivages de la vraie modernité. Les dénonciations par la presse d'une prétendue omertà ne traduisent pas le désarroi de cette population insulaire qui ne parvient pas à choisir entre un pouvoir versatile et la tyrannie des bandits. Les silences de la Corse sont des appels à une démocratie assumée par la population corse elle-même. Parvenir à les entendre, c'est déjà mettre un terme à ce mal qui ronge d'abord et avant tout la Corse elle-même.

De l'Empire à la révolution de Juillet

Le 29 juin 1814, une ordonnance de Louis XVIII confie la connaissance des crimes à une cour de justice criminelle composée de six à huit magistrats de la cour royale statuant sans le concours du jury. La procédure des jurés avait été établie en 1792 puis suspendue le 13 décembre 1800 (loi du 22 frimaire an IX). La répression est alors conduite par le président Desclaux avec une telle sévérité qu'elle produit un effet inverse à celui escompté. Les hommes préfèrent gagner le maquis plutôt que de risquer le bagne pour des délits mineurs ou même la mort pour homicide. Il y eut quatre vingt-douze condamnations à mort entre 1816 et 1830, mais vingt de 1831 à 1852. C'est l'époque des contumaces.

À Paris, des Corses bien placés se battent pour le rétablissement du jury. La Charte de 1814, affirment-ils, a supprimé les juridictions d'exception. Ils revendiquent pour la Corse un statut de droit commun. Curieusement, alors que les autorités royales prêtent une oreille attentive aux arguments du lobby corse, c'est le conseil général qui, lors de sa séance du 6 octobre 1828, demande l'ajournement d'une telle mesure compte tenu de la présence de contumaces en liberté.

Il y a environ quatre cents bandits aux maquis. Le colonel Bigame, chargé de la répression, avait fini par baisser les bras. Le président Mézard écrit au garde des Sceaux en 1822 : «Ce corps est usé. Personne n'oserait plus s'en faire accompagner. » Il précise que, depuis six mois environ, les bandits ont déclaré une guerre à mort aux gendarmes. «On fait monter, dit-il, à une quarantaine le nombre qu'ils ont assassiné isolément et en embuscade. » On comprend le découragement du colonel puisque ce sont des Corses qui ont infligé les plus grandes défaites aux bandes de contumaces. Jean-André Gambini a été tué le 6 juillet 1823, Théodore Poli le 5 février 1827,

Xavier Multedo, Jacques Antoine Giacomoni et André Giammarchi arrêtés en 1828.

Le conseil général a donc jugé qu'il fallait aller de l'avant sans tenter le diable en réactivant le jury. Or il est rétabli le 12 novembre 1830. La première séance a lieu à Bastia le 1 mars 1831. Sur trente-quatre accusés, vingt et un sont acquittés. La courbe des meurtres et des vendette bondit vers le haut. Les familles plaignantes qui ont vu leur plainte aboutir à un acquittement font justice elles-mêmes selon la formule : « La justice t'absout, moi je te condamne. »

De plus, les magistrats corses donnent bien souvent l'impression d'être partisans. D'autant que le gouvernement français envoie sur place des fonctionnaires qui avouent rapidement leur lassitude. Le même premier président Mézard écrit en 1823 au garde des Sceaux pour solliciter une pension de retraite. Les clans font pression sur les magistrats afin que les arrêts ne soient pas trop sévères. Pour le coup, les administrés acceptent difficilement des jugements qui les condamnent. En 1836, un juge de paix a les membres brisés par un homme qu'il a condamné à une amende.

la guerre des contumaces

C'est là le seul épisode du banditisme corse qui prête à controverse. Pour des historiens tels que Stephen Wilson ou Xavier Versini, les contumaces, dont les plus célèbres furent Tiodoru Poli et Gallochio, ouvrirent la voie détestable du banditisme de droit commun. Pour d'autres spécialistes comme Jean Guerrini-Graziani, les contumaces représentent la fin de la révolution paoline.

Tiodoru Poli, conscrit de la classe 1816, prend le maquis le 14 février 1820 après avoir refusé de rejoindre l'armée. Contrairement à beaucoup de bandits qui restent isolés, il cherche de suite à rassembler des compagnons autour de lui. Ses plus fidèles

lieutenants seront Francesco Antonu Pellegrini, dit Brusco. Il a été quatre fois condamné à mort pour assassinat. Il est petit cousin de Tiodoru et, comme lui, originaire de cette région de Guagnu qui a donné à la Corse tant de bandits. Selon les témoignages, Brusco est un être frustré qui nourrit pour son chef une admiration sans borne. Il sera tué en 1823 par un autre bandit à qui il était opposé dans une vendetta. Les frères Ghjuvan et Saveriu Multedo appartenaient à une couche sociale modeste mais sans problème. Bergers, ils deviennent bandits après avoir été accusés d'incendie par les Gentili, membres de la plus riche famille de la région, famille d'éleveurs également. Or, les Gentili sont liés aux Pozzo-di-Borgo. Les Multedo se lancent donc dans une destruction systématique des biens appartenant aux Gentili. Les Multedo abattent plusieurs membres de cette famille ainsi que de leurs alliés. Ils se heurtent aux gendarmes et en tuent plusieurs. Ils coupent les oreilles de plusieurs paysans accusés d'aider les Gentili. Ayant survécu à la destruction de Tiodoru Poli, ils tentent d'abattre son tombeur, le capitaine Marinetti. Ils rejoignent la bande de Gallochio. Saveriu est tué en 1835. Son frère périra au bagne vers 1865.

Ghjuvan Battistu Casanova rejoint les frères Multedo après avoir pris le maquis. Il vient en effet d'assassiner son ennemi Achille Romani. Originaire de la micro-région du Fium'Orbu, il rejoint Tiodoru et participe à des « coups », dont celui de Murzo, le 17 août 1822, au cours duquel plusieurs gendarmes sont blessés. Il est tué le 5 janvier 1827 par des voltigeurs qui, d'après les rapports du sous-préfet, l'ont achevé alors qu'il gisait à terre.

Ghjuvan Antè Gaffori, dit Montichio, est lui aussi originaire de la Cinarca. Il participe aux états généraux d'Aïtone qui fédèrent le banditisme insulaire. Il assassine de nombreuses personnes qui appartiennent à la famille de ses ennemis, dont Filippu Filippini, propriétaire de Rozaria. Ce forfait est accompli en compagnie de Tiodoru Poli. Monticchio est arrêté le 1er juillet 1827 par les

voltigeurs. Il est exécuté le 26 mai sur la place Saint-Nicolas à Bastia.

Ghjuvanu Cristinacce, originaire de la Cinarca, prend le maquis après avoir tenté d'abattre un ancien gendarme. Il y parvient le 12 mai 1822. Il est capturé peu de temps après et est exécuté en décembre 1822. Charles Piovanacce commet des actes horribles qui lui valent le sobriquet de « Crudele ». Il rejoint Tiodoru puis, capturé, est condamné à mort le 27 juin 1820. Les frères Aiqui, hommes de Tiodoru, périssent en combattant les gendarmes le 30 avril 1825. Leur neveu, Santu Ottavi, a pour réputation de terroriser la population de son village, Santa Maria di Sicchè. Il est tué par les gendarmes en 1824. Originaire du même village, Cameddu Ornano commence sa carrière en blessant grièvement un homme pour une cause totalement futile. Entre 1815 et 1821, il tue quatre personnes. Il est tué le 23 juin 1829 par les gendarmes après avoir encore assassiné plusieurs agriculteurs. Fabien Tollinchi, de Santa Maria di Sicchè aussi, a tué deux fois avant de l'être à son tour en 1827.

de 1831 à 1848

En 1831, on dénombre quarante-huit meurtres et trentesix assassinats, soit plus du double de ce qu'ils étaient l'année précédente. C'est dire le résultat pervers du rétablissement du jury. Et ces chiffres vont aller en augmentant avec des pointes en 1836 et en 1844. La cour royale s'appuie alors sur le régime légal du port d'arme pour combattre le banditisme. Ne sont plus autorisées que les armes de commerce. La cour de Bastia établit alors une jurisprudence : la caractéristique d'arme de guerre est déterminée par l'utilisation que le prévenu en a faite. Cette jurisprudence est maintenue jusqu'en 1848. On ne notera pourtant pas de fléchissement notable dans la courbe des homicides et des tentatives d'homicide (en moyenne soixante homicides par an en confondant assassinats et meurtres).

Le bilan de la monarchie française en matière de lutte contre la criminalité en Corse est bien modeste. Elle n'a pas su développer l'économie de l'Île et encore moins s'imposer parmi un peuple qui n'en finit pas de se dévorer le ventre.

de 1848 à 1871

L'année 1849 marque indéniablement un tournant dans l'histoire du banditisme. La révolution continentale et républicaine et la suppression de l'interdiction du port d'arme provoquent une montée sans précédent de la violence. Six cents bandits tiennent les montagnes. Cent seize meurtres sont perpétrés ainsi que quarante-cinq assassinats. On signale quarante-cinq rebellions à fonctionnaires, événements devenus rarissimes au vu des statistiques.

L'élection de l'ancien carbonaro Louis Napoléon à la présidence de la République, le 10 décembre 1848, prend un tour triomphal en Corse. Puis le neveu de Napoléon 1er devient à son tour empereur le 2 décembre 1851. Napoléon III entend rétablir l'ordre. En Corse, l'action de la force publique est systématiquement tournée contre les receleurs de malfaiteurs. L'administration paie la délation. Le 24 octobre 1851, la gendarmerie est réorganisée. Le bataillon des voltigeurs corses a été dissous dans l'indifférence générale. Divisée en quatre bataillons, la gendarmerie met sur pied des colonnes mobiles dirigées par des éclaireurs indigènes. Leur but est de déstabiliser les contumaces. La même année, le nombre de bandits s'effondre de moitié. Il n'est plus que de deux cent cinquante. L'autorité se rend bien compte qu'il ne sert à rien de combattre le banditisme si la société civile fabrique sans cesse des exclus. Une commission est instituée en 1852 qui s'informe durant huit mois sur les causes du banditisme. Sa première proposition, peu originale en vérité, est l'interdiction du port d'arme, ce qui devient effectif l'année suivante et pour une durée de cinq ans. Mais, première surprise, des élus porteurs d'armes sont aussitôt suspendus et condamnés...

Deuxième proposition, elle aussi reprise des Génois : la suppression de la vaine pâture, cause d'incessants conflits entre les cultivateurs et les éleveurs, et celle du parcours. Une telle mesure, prise en 1854, portait un coup réel à la tradition agropastorale de la Corse. Pour parfaire ce dispositif, il fut demandé à des commissaires de police de remplacer les maires qui ne poursuivaient pas assez les délinquants.

Le résultat fut spectaculaire : des cent soixante-huit bandits recensés en août 1852, cent trente-deux avaient disparu l'année suivante. Trente-six seulement tenaient encore la montagne. En 1854, ils ne sont plus que six oiseaux rares à se cacher dans les hauteurs corses. Quant à la courbe des assassinats, elle fléchit jusqu'à trente-deux en 1853 et trente l'année suivante. En 1854, le préfet Thuillier annonce triomphalement la mort du banditisme corse.

En 1855, signe des temps, la Corse participe à l'exposition universelle. Cinq ans plus tard, les bateaux de la compagnie Valéry desservent régulièrement Bastia et Ajaccio et les premiers touristes s'installent pour l'hiver dans l'Île. En 1857, le procureur général écrit au garde des Sceaux : « Non seulement le banditisme est vaincu, mais la situation nouvelle du pays, l'esprit de paix qui commence à y régner, les habitudes de travail qui tendent à se substituer à la paresse et à l'oisiveté semblent rendre son retour impossible. La récente arrestation du contumax Poli que ses parents ont refusé de soutenir à la campagne, de peur d'être atteints par la loi sur les recels de criminels, en est une preuve. Une capitulation si prompt de la part d'un homme qui a débuté d'une manière éclatante dans la carrière du crime est moins un acte volontaire qu'un aveu d'impuissance, et l'on peut en tirer l'heureux augure que les contumax, abandonnés par leurs partisans, sont désormais incapables de se maintenir longtemps dans cet état de rébellion armée qui a causé tant de malheurs à la Corse. »

Durant une décennie, la Corse s'ouvrent sur l'extérieur. Des routes désenclavent les villages. En 1868, sur trois cent soixante-trois communes, cinquante-six sont desservies par des routes impériales,

dix-huit par des routes forestières, neuf par des routes départementales et cent quarante-six par des chemins vicinaux. Il est d'autant plus facile pour la gendarmerie de veiller à la sécurité des biens et des personnes. Enfin, l'interdiction du port d'arme est prolongée de cinq années.

de 1871 à 1914

À partir de 1871, la courbe de la criminalité remonte. Elle tient essentiellement à l'attitude revancharde adoptée par le clan républicain et le retour en force du système clanique anesthésié par l'absence de libertés sous le Second Empire. Le député Emmanuel Arène montre pour la légalité justement républicaine un profond mépris. Ami de Gambetta et d'Edmond About, il régent « les affaires de Corse » à sa manière ». La justice est servie de l'intérêt de clan », écrit l'historien Pascal Marchetti.

Les juges de paix sont aussi chefs de parti. La haute magistrature n'échappe pas à l'esprit partisan. La famille de Casabianca tient tout."

Depuis 1870 où il était tombé à trente, le nombre annuel d'attentats contre les personnes ne cesse de croître. Il est de cent trente-cinq en 1886, un par deux mille habitants, quatre fois plus que dans le département de la Seine. Par voie de conséquence, la recrudescence du banditisme est impressionnante : réduits à une vingtaine à la fin du Second Empire, les hommes qui tiennent le maquis sont passés en 1887 au nombre de six cents. » La fraude électorale est généralisée. Le député Arène n'hésite pas à lui-même guider d'illustres invités vers les bandits les plus célèbres, comme Bellacoscia.

Mais à côté de ce folklore sévissent les bandits gangsters ou fous. Xavier Rocchini est guillotiné en place Porta de Sartène le 5 septembre 1888 après avoir violé et torturé une jeune bergère qui lui résistait. Auparavant il avait semé la terreur dans l'extrême-sud de la Corse. Ghjuvan' Cameddu Nicolai, devenu bandit pour venger son

frère assassiné et brûlé par des Lanfranchi, s'affiche à Ajaccio en compagnie d'une touriste américaine. Il prête la main au parti dominant. Des petits bandits rackettent les entrepreneurs dans les micro-régions. Jamais comme durant la république il n'y a eu autant de connivences entre la politique et les bandits. Une puissance aussi considérable que le banditisme ne saurait manquer d'intervenir dans les luttes électorales. Si elles passionnent toute la population, elles passionnent aussi les bandits. Avoir un bandit dans son jeu est un atout

précieux pour un parti qui cherche à emporter u sughjillu, le sceau municipal. Rocchini intervient en 1886 avec Ghjuvan'Cameddu Nicolaï dans les élections de Sartène. « À la suite des élections sénatoriales du 25 janvier 1885, le sieur Canilla a été condamné à un an de prison par le tribunal de Corte. Le bandit Benedetti, après s'être entendu avec lui, était allé trouver les conseillers municipaux de Lugo di Nazza et leur avait dit : « Vous savez, je ne veux pas d'un autre délégué sénatorial que Canilla. » Et Canilla avait été élu. Toute la Corse vous racontera, sans être scandalisée, que le conseil municipal de Lozzi, dans le Niolo, est imposé à la commune depuis sept ans par les bandits Simeoni et Gansily; que le bandit Manani a fait élire en 1884 à Bustanico une liste de son choix; et que le maître de Pigna n'aurait point ceint l'écharpe s'il n'avait pour oncle le bandit Alessandri . »

Pour le sociologue José Gil, « il y a plus qu'une collusion d'intérêts des clans vers les bandits, il y a une connivence structurale » Elle éclate littéralement au grand jour dans cette période. L'effondrement des cours du charbon va précipiter l'exode des Corses pour le Continent. Beaucoup de familles, et souvent les plus dynamiques, quittent la Corse pour la France ou la Toscane, fuyant la violence endémique.

Le rapport de la commission Delauney aussi appelé rapport Clemenceau témoigne en 1902 de l'état économique désastreux de l'Île. Même les Balkans ne peuvent être comparés à ce qu'est devenue la Corse. Des hordes de mendiants se pressent dans les

rues de Bastia. Or, on ne trouve guère de traces d'un banditisme nouveau, à la manière de ces bandits brésiliens moitié gouapes moitié millénaristes. En Corse subsistent les vestiges d'un banditisme rural et déjà les prémisses d'un gangstérisme moderne. Les bandits comme François Bocognano, Mathieu Poli, Nonce Louis Romanetti ou François Marie Castelli appartiennent déjà à la génération de ces nouveaux voyous ruraux qui profitent essentiellement de la mollesse étatique et d'une société en déliquescence.

la violence corse en chiffres

Dans le second quart du XIXe siècle, le nombre annuel moyen de meurtres et d'assassinats portés devant les cours d'assises est de l'ordre de quatre cents seulement (soit 1,2 par centaine de milliers d'habitants). L'atténuation de la violence se poursuit jusque vers 1860, époque où ce nombre atteint un minimum, inférieur à trois cents, avant de croître ensuite fortement. Une cinquantaine d'années plus tard, en 1912, la France enregistre alors une forte poussée urbaine et un développement considérable de l'alcoolisme. L'évolution du nombre d'accusations, de meurtres et assassinats, c'est-à-dire d'instructions ouvertes, est la suivante jusqu'en 1930.

1825-1830 436

1831 - 1840 397

1841 - 1850 408

1851 -1860 332

1861 -1870 300

1871 -1880 352

1881 - 1889 397

1891 -1900 373

1901 -1910 427

1921 -1930 448

1931 - 1938 372

Une violence qui ralentit mais ne s'arrête pas

Le nombre des condamnations prononcées en 1820 en Corse est deux à trois fois plus élevé en reste de la France. Robiquet a calculé que, dans les années 1826-1831, le nombre des délits contre les personnes est neuf fois plus grand en Corse que dans le reste de la France, et qu'il y a trente fois plus de meurtres et douze fois plus d'assassinats. Il a également constaté que la proportion des homicides commis au moyen d'armes à feu, de couteaux et de poignards est beaucoup plus importante en Corse.

La répression a des résultats évidents, bien que celle-ci ne soit réellement efficace que lorsqu'elle est accompagnée de mesures d'ordre économique. La loi du 10 juin 1853 interdisant le port d'arme est votée pour cinq ans, et prorogée deux fois pour être définitivement abrogée en 1868. Le nombre de meurtres et d'assassinats s'effondre : cent cinquante en 1851, quarante-deux en 1855. Aussi spectaculaire soit-elle, cette chute laisse cependant les départements du Continent bien loin derrière la Corse : avec un cent soixantième de la population de la France, la Corse fournit encore à elle seule un neuvième des assassinats et des meurtres (au lieu d'un tiers quatre ans plus tôt!).

La tendance était alarmante en 1829-1831, le nombre proportionnel des accusés traduits devant la cour d'assises pour meurtre ou assassinat dépasse vingt-trois pour cent mille en Corse au lieu de moins d'un et demi dans le département de la Seine (soit dix-sept fois plus). Vingt ans plus tard, ce rapport grimpe quarante à un. Selon les criminologues, le taux corse est tout à fait exceptionnel et il faut remonter loin dans les annales de criminologie pour repérer pareille vague d'assassinats. « Nous n'avons trouvé d'équivalent que dans la population noire américaine au moment de sa plus grande fièvre meurtrière, au début des années soixantedix, entretenue par

un commerce frénétique des armes à feu », écrit Jean-Claude Chesnay.

Une violence qui s'en va et qui revient

Le Midi méditerranéen, où débarquent par milliers de jeunes Italiens en provenance du Mezzogiorno (ainsi que des Corses), est alors en proie à une vague de violence sans précédent : dès 1880, le phénomène est très apparent; à la cour d'Aix, le taux des accusations s'est accru de plus de moitié par rapport à 1830, alors que partout ailleurs sur le territoire national - sauf dans les régions en forte alcoolisation comme les Charentes et la Haute-Normandie - il a diminué. Mais cette criminalité continentale s'arrête rapidement. La réorganisation de la police à Marseille a des effets presque immédiats. D'ailleurs plusieurs bandits parçittori de Corse ont fait leurs premières armes sur le Continent. Puis, devant le risque croissant de capture, ils sont revenus dans leur île. En 1910, la Corse revient en tête du classement des départements pour cause de banditisme. Après la Première Guerre mondiale, la violence meurtrière de la Corse est toujours là, mais elle a considérablement régressé. La guerre marque une césure dans l'histoire des mœurs, en ouvrant l'Île à la vie du Continent. En 1930, la fréquence de l'homicide volontaire est trois fois moindre qu'un demi-siècle plus tôt. Elle reste cependant cinq fois supérieure à celle de la France continentale, deux fois plus importante que dans le ressort de la cour d'Aix, et enfin supérieure de dix pour cent seulement à celle de la région de Lyon, où l'implantation italienne est forte.

La mutation de la Corse

Une révolution morale et locale s'est produite lentement depuis la conquête française et s'est ancré année après année dans les mœurs corses après le règne de Napoléon III. La réussite n'est plus insulaire mais continentale, voire coloniale. N'est plus puissant celui

qui possède quelques scrutins, quelques brebis ou quelques arpents en Corse mais celui qui a réussi dans l'administration au sens large du terme. Du coup, le bandit n'est plus qu'une survivance d'une société qui agonise. La preuve ? On commence à le transformer en pièce de musée. Lorsqu'aura lieu la campagne militaire de débanditisation de 1931, la population corse du Continent, comme l'embryon de bourgeoisie urbaine insulaire, applaudira à la disparition de cette Corse du XIXe siècle, inadaptée et inadaptable. Aujourd'hui encore, la Corse est la région où les crimes contre la vie sont les plus répandus. Et de loin. Les coutumes d'autrefois ont pris des formes plus modernes ou plus politiques. Mais le résultat est incontestable : on tue encore vingt fois plus en Corse que sur le Continent.

«La Corse se trouve par conséquent au plus haut de l'échelle des sociétés humaines étudiées sous l'angle de l'importance des meurtres et de la violence entre personnes. Fait significatif, on n'observe à un rythme régulier des taux d'homicides supérieurs que chez certains peuples "primitifs" guerriers, tels que les Tauades de Papouasie et pour de très brèves périodes parmi des groupes réduits de sociétés "avancées" », conclut Stephen Wilson.

La campagne de débanditisation de 1931

Si les bandits n'ont jamais cessé d'exister en Corse, la génération qui apparaît après la Première guerre mondiale brille par sa férocité. Ce ne sont plus que des parcittori et encore, ceux qui n'ont pas "réussi" sur le continent. Car, à Marseille, ce sont aussi des Corses qui tiennent le haut du pavé. Parmi eux, Bonaventure Carbone, un Proprianais, a fait ses premières armes dans le proxénétisme. Puis il s'est allié à un Italien, François Spiritò, lui-même lié à la mafia italo-américaine. Profitant de la situation de carrefour maritime occupée par Marseille, il développe leur pouvoir jusqu'à tenir la ville. Pour ce faire, il s'allie à un Corse du Niolu, Simon Sabiani, passé de l'extrême-gauche à l'extrême-droite. Dans les années 30, ils se

heurteront à la puissance ascendante des frères Guerrinni, les fils d'un Balanin socialiste. Dans l'île des bandes se sont formées profitant de la désorganisation causée par la guerre et le manque d'organisation de la gendarmerie. Elle s'appuie également sur une classe politique qui n'hésite pas à faire appel à elles tout en dénonçant les faiblesses de l'état. Elles occupent principalement des zones montagneuses escarpées où les gendarmes ont des difficultés à se rendre.

Nonce Romanetti, originaire de Calcatoghju, a été tué par les gendarmes le 25 Avril 1926. Les bandits tels que François Caviglioli, André Spada ou Joseph Bartoli, se montrent de plus en plus entreprenants, rançonnant les hôteliers, les propriétaires de cars, n'hésitant pas à assassiner les récalcitrants. Fait aggravant : la presse continentale multiplie les articles vantant les faits d'armes rendant par là-même, l'état ridicule. Joseph Bartoli s'est acoquiné à d'autres voyous tel l'ancien gendarme Bornea ou François Perfettini. Les rotomontades des bandits et le nombre de meurtres commis en toute impunité (dans le seul arrondissement d'Ajaccio, cinquante personnes, dont six gendarmes avaient tués durant les années 1930 et 1931) avaient fini par devenir insupportable pour le gouvernement dirigé par Pierre Laval. Depuis le milieu des années 30, le commissaire Natali avait été chargé d'infiltrer le milieu insulaire et c'est le 8 novembre 1931 qu'une véritable armada forte de 600 hommes appuyée par un navire de guerre et plusieurs blindés provoquant l'écriture de 300 articles dans la presse continentale. Les résultats furent terriblement minces. Et seul le lâchage des élus permit l'éradication du banditisme en Corse. François Caviglioli, au maquis depuis 1927, fut abattu d'une rafale de fusil mitrailleur tirée par un gendarme le 2 Novembre 1931. Chaque mort de bandit fut saluée avec soulagement par une population terrorisée par les exactions des ces parcittori.

André Spada, atteint de démence, fut guillotiné le 21 juin 1935, devant la prison de Bastia.

40